

Chères Victoires

(CONTE VRAI)

D'abord se présente à l'esprit une simple pensée, puis une saisissante image ; ensuite l'attrait du plaisir et le mouvement déréglé arrachent le consentement : ainsi triomphe le malin. — *Imitation*, I, XIII, 5.

LES COMBATS

I

DOULOUREUSEMENT, depuis l'aube, le moine Jean luttait contre un incoercible dégoût de sa vocation. Aussi, lorsque, peu après les vêpres, il fut averti qu'on le mandait au parloir, il accueillit cet appel comme une diversion. Il descendit donc, non sans avoir répété l'habituelle prière par laquelle il implorait de Dieu, en cette circonstance, la prudence, la patience et la charité.

Au parloir il trouva un homme pieux du voisinage, qui venait parfois s'entretenir avec lui des choses de son âme. Mais il se sentit mal à l'aise en présence du saint homme, et il attribua à son manque de générosité dans la lutte cette injustifiable répulsion.

“ Mon Père, dit le visiteur dès qu'ils furent assis, je pars sans tarder pour un voyage de piété : je verrai Lourdes, Assise, Rome, Jérusalem, et je désire vous emmener avec moi. Je me fais fort de vous obtenir toutes les permissions nécessaires.

Je remarque depuis quelque temps que vous changez; vous vous épuisez. Ce voyage vous reposera; et vous pourrez ensuite faire plus de bien. — Pourquoi, ajouta-t-il en baissant la voix, pourquoi ne pas jouir de la vie? Dieu serait-il jaloux du bonheur de ses enfants? Partez avec moi: vous êtes ici malheureux... ”

Le moine perçut instantanément le charme multiple d'une existence large et libre. “ Je ne suis pas malheureux, répliqua-t-il pourtant. J'aime mon joug; je possède en mon cœur la paix imperturbable; et, si je souffre, je suis heureux encore, étant par là conforme à Jésus-Christ, mon Sauveur crucifié. ”

A l'audition du nom adorable, le visiteur inclina le front, mais comme s'il y eut été contraint par une main puissante, et une telle flamme passa dans ses yeux que le moine en frémit dans son esprit. La raideur de l'inclination, le feu de ce regard, sa propre terreur instruisirent le Père Jean. Se levant pour donner congé, il murmura les paroles du patriarche saint Benoît: *Vade retro, satana; nunquam suade mihi vana; sunt mala quae libas: ipse venena bibas.*—*Arrière, Satan, ne me suggère jamais chose vaine; ce que tu verses est mauvais: ton poison, bois-le toi-même.*

Le faux saint homme avait disparu. Le moine demanda au frère portier, qui montait un chapelet dans sa loge, s'il l'avait vu passer. “ Quel saint homme, mon Père?... ” dit-il, en regardant le prêtre par-dessus ses lunettes d'un air surpris.

En regagnant sa cellule, Jean passa par l'église; il remercia Dieu de l'avoir délivré du malin. Il ajouta, en prière pour toutes les âmes tentées: *Et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos a malo.* Or il sut dans son esprit qu'il avait été exaucé.

II

Un peu avant l'angélus du soir, maître André, le laboureur, vit venir à lui un pèlerin. Maître André avait travaillé tout le jour et son corps vigoureux s'était ployé sous le dur soleil et le labeur.

“ Bonsoir, bon laboureur. Votre vie est bien pénible. — Bonsoir, pèlerin. Je ne suis pas bon et ma peine obtiendra son salaire. — Pourtant... Pourquoi peiner ainsi? Dans mon pèlerinage, j'ai appris un secret qui rendrait un homme heureux autant qu'homme peut être, pour six pleines années... ”

Maître André sentit dans ses membres las couler la douceur d'un long repos, qui lui rendit plus pesante sa fatigue. Mais il dit : “ J'ai vécu déjà neuf fois six ans, et je sais que six ans passent vite. Six ans ne me suffiraient point. J'ai fait pacte avec mon âme pour une éternité de bonheur. Ai-je encore six ans à vivre ? Dieu seul le sait. ” Et, comme il nommait son Seigneur, maître André leva son feutre. La brise du soir rafraîchit son front moite d'une laborieuse sueur.

Or le pèlerin disparut tout soudain. Un grand chêne qui marquait la limite de la terre frissonna d'un étrange frisson, de ses racines jusqu'à son faite. Maintes feuilles, arrachées, tourbillonnèrent et jonchèrent les sillons. André se signa et murmura : “ Ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Amen. ”

III

La nuit était déjà avancée. Dans sa pauvre chambre sous le toit restée brûlante des ardeurs du jour, Pierre étudiait encore. De temps à autre, sa mère couchée dans la pièce voisine sortait de son sommeil fiévreux pour lui redire : — “ Couche-toi, mon enfant, tu t'épuises. — Encore cette page, maman, et je dormirai. ”

Or, tandis qu'il s'obstinait sur un chapitre de sa chimie organique, quelqu'un entra dans la mansarde après avoir heurté la porte d'un coup discret. — " Encore au travail, Pierre! lui dit le plus célèbre de ses professeurs. Vous vous tuerez. J'ai vu votre lampe et j'ai monté pour vous dire : Pourquoi ne pas jouir de votre jeunesse, comme font les autres? Laissez vos livres, venez avec moi; dans six ans vous serez un maître!... — J'aurai la science?... — Peuh! la science! dit l'autre, en ricanant. Mais vous serez un oracle consulté par les savants des deux mondes... "

Dans le silence qui suivit, Pierre entendit le souffle léger de sa mère. L'entretien ne l'avait pas éveillée. — " Et ma mère? " demanda-t-il. — " Bah! répondit le maître avec une voix dure. Sa vie est faite. Vous lui donnerez de l'argent. "

Pierre sentit au fond de soi un vertige monter comme s'il se fut trouvé sur le bord d'un gouffre.

" Pierre, dit la mère, mon enfant, obéis-moi. — C'est fini, maman. " — Le charme était en effet rompu. Pierre tomba à genoux, invoquant cette Mère des âmes, au souvenir de laquelle sa mère selon la chair l'avait ramené.

Le tentateur s'était enfui. Quand l'étudiant releva le front, son inquiète maman était auprès de lui. — " J'ai fait un rêve affreux, dit-elle: je te perdais. Ne travaille plus si tard, cela t'enfièvre. "

UNE DÉFAITE

Dans la tiédeur de sa couche ravagée, Julien paressait, sans se décider à partir pour le travail. Il était caissier dans un grand magasin, et c'était jour de comptes. Il se sentait bien habile et d'ailleurs de connivence avec le comptable principal; pourtant il craignait en telles occurrences qu'un indiscret ne remarquât certaines adresses par lesquelles il grossis-

sait ses appointements. Au dire de Julien, ces appointements, qui semblaient raisonnables, étaient parfaitement dérisoires en comparaison des services rendus à ses patrons par leur jeune caissier, et de plus ils ne suffisaient pas à son train de vie. Julien se justifiait ainsi de pratiquer la *compensation occulte*. Mais il aimait naturellement mieux qu'on ne s'en aperçût point.

Un coup léger à la porte et déjà, avec un aimable sans-
façon, un visiteur matinal se trouva près du lit. Julien le reconnut pour un des jeunes viveurs qu'il coudoyait au théâtre, sur le boulevard, dans les restaurants de nuit. Très élégant dans son débraillé de bonne tenue, c'était le type même du *charmant garçon*. — " Ah! ah! dit-il, on fait la grasse matinée! Je le comprends, après votre soirée d'hier! Ah! ah! gaillard! Au moins vous n'êtes point de ces moroses qui demandent si la vie vaut la peine d'être vécue! Ah! ah! ah!..." "

Il s'était cavalièrement assis au bord du lit. — " Parlons sérieusement, très cher! Vous me plaisez, je veux faire quelque chose pour vous. Que diriez-vous de six années de fête? Oui, je vous les offre... — De l'argent?... — A remuer à la pelle, du plaisir, de l'amour et le reste, autant que vous en avez pu rêver et davantage... — Pendant six ans? — Six pleines années. Vous avez vingt-quatre ans, je crois; les six plus joyeuses années de votre vie..." "

Sa voix pourtant rendait un étrange son faux. Si grossier qu'il fut, Julien le sentit. Il questionna: — " Pourquoi six? — Très cher, je n'offre pas davantage. Je vous donne un cheval, vous regardez la bride. Ce n'est pas d'un gentilhomme."

Ce mot porta. Julien se piquait de belles manières. Il risqua cependant: — " Et après les six ans?... — Après, après, répliqua le charmant garçon avec une irritation marquée. C'est un *oui* ou un *non* que je vous demande."

Julien sentit sa tête tourner comme s'il eût bu d'une li-

queur capiteuse; il eut conscience qu'il devait dire *non* et qu'il le pouvait encore. S'il pensa à l'enfer, ce fut — en face des plaisirs tout proches — comme à un risque lointain. Il tremblait ainsi qu'à son premier larcin. Cependant il tendit sa main et cria : *Tope!*

LA RANÇON

I

Les six ans passèrent comme un rêve. Toujours flanqué de son compagnon qui semblait avoir le diable au corps quand il s'agissait d'inventer quelque manière nouvelle de brûler la vie, Julien avait avancé de fêtes en fêtes dans un perpétuel enivrement. Le jour même du fameux pacte, son père, le bonhomme André, était opportunément trépassé, lui laissant un honnête héritage que d'heureuses spéculations avaient dix fois centuplé. Julien, grand financier, viveur intrépide, n'avait jamais connu ni remords ni dégoût. Il raillait avec assurance et quiétude les scrupules des petits esprits et les craintes des dévots.

Il avait même oublié l'échéance jadis consentie à son bonheur, quand un matin un accident inouï le renversa sur le boulevard. Il aurait dû être tué sur le coup. Avec stupeur, on constata qu'il vivait encore. Et c'est sur un lit d'hôpital qu'il recouvra sa connaissance. Un interne, du nom de Pierre, était à son chevet. Mais Pierre n'était pas seul : le charmant garçon ne quittait pas des yeux son bon ami Julien.

L'interne, un instant, sortit. Le charmant garçon en profita. — " Tu peux te flatter d'avoir une chance ! Tu devrais être mort et m'appartenir pour jamais. Quelqu'un de plus fort que moi t'a préservé. Qu'importe ! Ce n'est même point partie remise. Tu m'as vendu ton âme ; elle m'appar-

tient. J'ai tenu ma promesse, largement, sois fidèle à la tienne. — Quoi! dit Julien, les six ans... — Sont expirés depuis une heure. Tu ne peux plus vivre; mais quand même tu vivrais, tu es à moi. Jamais tu n'obtiendras ton pardon; mon cher, une vie comme la tienne ne se pardonne pas. ”

Le médecin, rentrant, interrompit le colloque. — “ Docteur, dit le malade, vais-je mourir? — Monsieur, répondit Pierre, mon devoir m'oblige à vous parler franchement; je ne sais combien de temps vous vivrez encore, mais ce n'est même plus une question d'heures. Il faut songer à vous préparer... — Laissez-le mourir tranquille, dit l'ami. Il ne croit ni à Dieu ni à... — Monsieur...” — En prononçant ce mot, Pierre le regarda et le reconnut. Il frémit; mais, se souvenant d'une précédente victoire, il invoqua intérieurement la Vierge et continua sans trouble apparent: — “ Monsieur, une telle affaire est de celles que l'on règle soi-même.” Et, à la religieuse qui entrait: — “ Vite, commanda-t-il, cherchez un prêtre. ”

II

Julien déjà se tordait dans le désespoir. — “ Inutile! Je suis damné! J'en ai trop fait! Perdu! Ah!... — Personne n'est damné pour avoir trop péché, mais pour avoir refusé la miséricorde, dit un prêtre en entrant rapidement. — Docteur, expliquait la religieuse, j'ai rencontré le Père Jean dans le passage; je l'ai amené. — Confiance, mon fils; quand même vous vous seriez vendu à Satan, le sang de Jésus lavera le pacte...” — Et comme le malade ne cessait de se tordre dans son angoisse... “ De l'eau bénite, ma soeur, s'il vous plaît. ” — Lui-même se passa autour du cou la petite étole qu'il portait sur soi; puis il aspergea le lit et la chambre.

“ Assez de mômeries, cria le faux ami. Cette âme est perdue.” — Jean le fixa et à son tour le reconnut, bien qu'il

eût dépouillé ses façons d'ermite. Il n'était même plus le charmant garçon d'une impertinente élégance : acculé dans l'embrasure de la fenêtre, les yeux ardents, la bouche convulsée, prêt à mordre, on eût dit un chien enragé.

“ Votre chapelet, ma soeur, invoquez Marie... ” ordonna le prêtre à la religieuse épouvantée. Elle aussi, dans une heure de lassitude, avait éprouvé la perfidie du tentateur. Mais la Vierge l'avait délivrée. Le médecin s'agenouilla en face d'elle ; son art était inefficace dans ce combat, et, chrétien, il se plaçait sous l'obéissance du prêtre, comme un soldat sous le commandement de son chef.

Le moine récitait sur l'agonisant une adjuration : “ *Que le Seigneur te protège et qu'il te garde ; qu'il te montre sa face ; qu'il ait pitié de toi ; qu'il tourne vers toi son visage ; qu'il te donne sa paix ; que Dieu Tout-Puissant, mon frère, te bénisse!* ”—Puis au malade, soulevé par une grâce suprême, il commanda : — “ Souvenez-vous de votre baptême. Renoncez à Satan. — J'y renonce. — Renoncez à ses oeuvres qui sont vos péchés. — J'y renonce. — Croyez à Jésus-Christ, votre Sauveur. — Je crois en lui. — Ayez en lui confiance : demandez-lui pardon. — Pardon, ô Jésus, pardon ! ”

Il se fit dans la chambre comme un ouragan impétueux. Les meubles semblèrent bondir de leur place et se briser. Le tout dura une demi-seconde et parut effroyablement long. Le calme revint instantanément : le tentateur avait disparu.

III

Julien respirait encore. Le prêtre lui donnait à baiser la sainte croix et murmurait en latin : “ *Ecce crucem Domini. Fugite, partes adversae. Vicit leo de tribu Juda, radix David. Alleluia.* — Voici la croix de votre Maître. Fuyez, ennemis ! Il est vainqueur le lion de Juda, le sceptre de David ! Louez

Dieu." — "Hâtez-vous, Père," dit le médecin dont les doigts avaient professionnellement repris l'artère du malade, "il achève." Au repentir du malheureux, le prêtre imposa la pénitence et l'absolution. Julien rendit l'esprit.

Aux trois chrétiens, victorieux d'eux-mêmes, Dieu accordait le salut du pécheur.

Fr. Valentin-M. BRETON, o. f. m.

La Sainte de la Patrie



UI, assurément, il y avait grande pitié au royaume de France, en l'an de grâce 1429. Il y avait grande pitié même dans la châtellenie de Vaucouleurs et autour du petit village de Domrémy, sur les frontières de la Lorraine et de la Champagne. Jeanne, la fille du paysan Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, avait pu, en grandissant, être témoin de dévastations, d'incendies, de luttes fratricides, auxquelles donnait lieu la terrible rivalité des Bourguignons et des Armagnacs. Un jour même n'avait-elle pas dû panser les blessures que des bambins de son village fidèle au roi avaient reçues des enfants d'un village voisin dévoué au parti bourguignon. Non, ils ne devaient pas être gais les récits qu'elle entendait, le soir autour de l'âtre, tandis qu'elle était occupée à coudre ou à filer. Combien tristes les spectacles qui passaient dans ses rêves, alors qu'elle allait seule dans le bois voisin, au seuil d'une grande forêt des Vosges, pour mieux s'entretenir avec ses saints préférés, saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite !

Si la pitié était grande au baillage de Chaumont en Bassigny (dont faisait partie Domrémy), elle n'était pas moindre à Paris et dans les grandes villes du royaume. Par suite d'une guerre ininterrompue depuis des années, et de la famine, son inséparable compagne, la mort fauchait si vite et si abondamment qu'on agrandissait partout les cimetières et que les survivants fuyaient en grand nombre dans les bois, abandonnant femmes et enfants, qu'ils ne savaient plus comment nourrir. ⁽¹⁾

(1) Les villes " de quartier à quartier, de rue à rue, de maison à maison, étaient en proie aux partialités, aux haines farouches, aux ven-

Dans le domaine politique et national on touchait à l'abîme. A la faveur des implacables haines, qui divisaient les d'Orléans et les ducs de Bourgogne, le roi d'Angleterre, Henri V de Lancastre, s'était emparé de Rouen dès l'année 1419. Ce succès l'avait tellement enorgueilli qu'il avait fait frapper des monnaies avec cet exergue : *Henri, roi de France*. Hélas ! la bravade menaçait de devenir une réalité. Car, outre qu'elle transformait Paris et la province en une sorte de maquis, où les principaux seigneurs se cherchaient pour s'égorger, l'atroce querelle des Bourguignons et des d'Armagnacs rendait la France totalement impuissante à repousser l'invasion étrangère. (2) Il est vrai, en face de l'imminence du danger

dettas; prises et reprises, elles payaient rançon à chacun des vainqueurs alternativement." (G. Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*, juillet-août, p. 500). — Quant aux campagnes, le *Religieux de St-Denis* en a retracé l'aspect dans une page souvent citée: " Partout, excepté dans les lieux clos de murs, toutes les productions de la terre étaient ravagées, dévastées, et on était si peu assuré de vivre du travail de ses mains que bon nombre de paysans poussés par le désespoir abandonnaient la charrue et se faisaient brigands... Pendant le jour, ils parcouraient les bois comme des bêtes sauvages et, tombant par surprise sur les voyageurs, ils leur volaient leurs vêtements ou leur argent, leur faisant subir toutes sortes de tortures, exigeant d'eux une rançon ou les mettant à mort sans pitié... La nuit ils forçaient les maisons, poussaient les gens dehors par les fenêtres ou autrement, quelquefois tout nus, et saccageaient les demeures en toute liberté." (Cité par G. Hanotaux, *ibid.*). — L'universelle indiscipline avait engendré une formidable panique, dit encore M. Hanotaux; on ne s'en remettait plus au corps social d'assurer la défense commune; chacun agissait pour son compte, au hasard des ressources et de la force particulières. Ces petites guerres locales se multipliaient à l'infini et formaient un fond tragiquement animé à la grande guerre générale, qui se promenait et se balançait en quelque sorte d'une frontière à l'autre, d'une province à l'autre, du Mont Saint-Michel à Vaucouleurs, de Beaugé à Compiègne, d'Azincourt à Patay.

(2) Le risque couru par la France, au temps de Charles VII, fut la rivalité, un moment prépondérante, de la domination de Bourgogne, qui, installée sur la Meuse, la haute Seine et l'Escaut, n'avait qu'à tendre les bras aux Anglais, maîtres de la Guyenne, du Périgord et de la Normandie, pour enserrer et étouffer la dynastie capétienne. — Le roi de Bourges, aplati entre ces deux forces, ne pesait guère plus qu'un duc de Bretagne, à demi indépendant, un roi d'Arles, ou un duc de Savoie, à demi italien. — (G. Hanotaux.)

et de l'indignation populaire, le patriotisme s'était un peu réveillé chez les représentants des deux partis rivaux. Ils avaient résolu une tentative de réconciliation. Mais le meurtre du comte de Bourgogne, Jean Sans Peur, sur le pont de Montereau, où il était venu rencontrer les partisans du Dauphin, avait jeté définitivement les Bourguignons dans les bras des Anglais. Ce que la conquête avait commencé, cette alliance l'avait achevé. Le 21 mai 1420, un traité avait été conclu à Troyes entre Henri V d'Angleterre et Isabeau, la reine régente de France. Enregistré par le Parlement de Paris, solennellement juré par l'Université, promulgué au Châtelet, notifié aux cours étrangères, ce factum diplomatique avait déclaré Charles, le seul survivant des trois fils de Charles VI (le pauvre roi dément), déchu de la succession paternelle, et avait formellement attribué la couronne de France à Henri V de Lancastre, lequel, pour bien attester sa main mise sur le royaume de saint Louis, avait épousé, le 22 juin suivant, la princesse Catherine, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Le 2 décembre de la même année, il avait fait son entrée solennelle à Paris.

La mort de Henri V, survenue deux ans plus tard à Vincennes (31 août 1422), n'avait pas déconcerté le parti anglo-bourguignon. Le défunt ne laissait-il pas un fils, qui lui était né de la reine Catherine dix mois auparavant ? Le nouveau venu n'était-il pas, en vertu du traité de Troyes, le légitime héritier de la couronne de France ? Sa naissance n'avait-elle pas provoqué grande liesse au Louvre aussi bien qu'à Windsor ? C'est pourquoi, à peine le corps de Charles VI, qui avait suivi de très près dans la mort Henri V (21 octobre 1422), avait-il été descendu dans le caveau royal de Saint-Denis que les Anglais avaient crié : " Vive Henri, roi de France et d'Angleterre ! " Au retour des obsèques le duc de Bedford, frère de feu Henri V, avait fait porter l'épée du roi de France

devant lui, en se réclamant de son titre de régent. Le peuple en avait murmuré fort, mais il avait fallu le souffrir. Car, outre Paris, l'Artois, la Flandre, la Champagne, la Picardie, la Normandie, c'est-à-dire à peu près toutes les provinces au nord de la Loire, et la Guyenne, au sud de ce fleuve, reconnaissaient sa juridiction. Ajoutez que son allié, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, venait par son mariage avec la fille du comte de Flandre de s'annexer presque tous les Pays-Bas.

En face de si puissants rivaux le futur Charles VII avait sans doute affirmé son droit héréditaire. Il avait pour lui une quinzaine de provinces, et de vaillants capitaines, tels que Dunois, Gaucourt, La Hire, Xaintrailles, Tremoille, Guitry, Villars. Mais il était pauvre et découragé. Il n'attendait que la reddition d'Orléans, que les Anglais assiégeaient depuis près de six mois, pour renoncer à la lutte et chercher un refuge à l'étranger.

Nous nous apitoyons sur cette situation précaire. En réalité pourtant mérite-t-elle tant de compassion ? Que Charles VII eût laissé le champ libre à son adversaire, le mal eût-il été si grand ? Était-il si clair de quel côté se trouvait la justice ? Henri VI ne pouvait-il pas invoquer en sa faveur le traité de Troyes ? N'était-il pas le fils légitime d'une princesse française ? La France n'était encore qu'un vaste domaine féodal, dont quelques grands seigneurs, notamment les Bourgeois, les Richemont, les Bretagne, les Orléans, se disputaient les portions. Qu'un Lancastre ou un Valois exerçât sa suzeraineté sur ce monde turbulent et cupide, il importait assez peu, semble-t-il. Et puis l'annexion de la France à l'Angleterre n'aurait été qu'un de ces nombreux événements qui, à travers les âges, ont perpétuellement modifié les frontières des patries terrestres. Elle n'aurait fait que créer une nation plus puissante, douée d'une vitalité plus énergique, provenant de la fusion de deux races vigoureuses. Enfin, elle

aurait supprimé une source toujours ouverte de guerres désastreuses. Quel gain pour les sujets du nouvel empire et pour l'humanité tout entière?

Oui, mais tel n'était pas le plan de celui qui a réglé la marche de l'histoire, qui abaisse ou élève les nations, les détruit ou les amène à l'existence. Il s'agissait, dans la conjoncture, de savoir si l'âme anglo-saxonne ou l'âme flamande allait prédominer sur l'âme latine dans ce beau royaume de France, si bien placé pour faire rayonner son influence jusqu'aux confins de notre petit monde. L'âme latine, véritable héritière de la civilisation gréco-romaine, providentiellement choisie elle-même pour être le véhicule du christianisme, voilà ce que Dieu voulait conserver à tout prix ! Et puis ce même Dieu, à qui rien n'est caché, avait entrevu parmi les prochains successeurs de Henri VI de Lancastre un prince voluptueux et cruel, un prince qui n'hésiterait pas, plutôt que de sacrifier l'amour d'une femme, à déchirer la robe sans couture du Christ et à séparer violemment son peuple du centre de l'unité catholique. Que ce prince eut régné à Paris aussi bien qu'à Londres, la France aurait suivi la nation-soeur dans le schisme. Or cela non plus, Dieu ne le voulait pas. Non, encore moins qu'à la civilisation gréco-romaine, Dieu ne voulait pas que le royaume de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, fût soustrait au christianisme intégral. La preuve qu'il ne le voulait pas, c'est précisément qu'il intervint directement dans un conflit où de prime abord des intérêts purement humains semblaient engagés; c'est qu'il vint, suivant son habitude, prendre ce qui n'était pas pour confondre ce qui était; c'est qu'il envoya un sauveur à la France sous la gracieuse mais frêle figure d'une jeune fille de dix-sept ans.

Car c'est bien lui qui l'envoya. Quoiqu'en disent les admirateurs laïcs de notre héroïne, sa mission ne fut pas une création de son coeur, quelque compatissant et résolu que fût

ce coeur. L'humble pastourelle de Domrémy, qui ne savait que son *Pater* et son *Ave*, ne s'exalta pas graduellement, elle ne se suggestionna pas par la considération assidue de la détresse de la patrie. Ni son éducation, ni l'époque et le milieu où elle parut ne se prêtent à cette explication de son rôle. La pitié très réelle, qui régnait au royaume de France, elle n'en saisit la profondeur ni dans les livres, puisqu'elle ne savait pas lire, ni dans les entretiens avec les politiques et les chefs militaires, qu'elle ne connaissait pas encore, ni dans ses promenades sous les hêtres du Bois-Chenu, où elle n'avait pour compagnes que deux bergerettes, comme elle, Mengette et Heauviette. Cette pitié, elle l'entrevit dans la clarté mystérieuse qui lui vint du côté de l'église un jour qu'elle était en prière dans le jardin de son père; elle l'apprit par les voix de saint Michel et de deux célestes visiteuses, dont l'archange lui avait annoncé l'approche, et qui ne cessaient de lui répéter : *Va, va, fille de Dieu, au royaume de France, il n'y a de salut qu'en toi!* Si elle partit, ce fut uniquement parce qu'elle ne pouvait plus longtemps résister à la volonté de son Créateur, dont sainte Catherine et sainte Marguerite lui paraissaient clairement être les messagères. Elle le dira plus tard à ses bourreaux de Rouen : *J'aurais mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de venir en France sans la permission de Dieu.*

Oui, elle était envoyée de Dieu la petite villageoise lorraine qui, le 23 février 1429, quitta Vaucouleurs, après avoir enfin obtenu de Baudricourt, capitaine de l'endroit, la permission de partir et une faible escorte pour l'accompagner. Elle était envoyée de Dieu la bergerette qui, ne sachant jusque-là ni chevaucher, ni guerroyer, se trouva tout-à-coup transformée en habile écuyère, et qui, sur la méchante monture que lui avait procurée son oncle Durand Lascart, fit en onze jours les 150 lieues qui séparaient Vaucouleurs de Chinon. Le Seigneur était avec la jeune guerrière le jour où, admise en

audience, dans la vaste salle du château de Chinon, elle alla droit à Charles VII, qu'elle n'avait jamais vu et qui, déguisé sous l'habit d'un de ses courtisans, se trouvait perdu au milieu de trois cents chevaliers aux costumes plus brillants les uns que les autres, et que relevait encore l'éclat d'un grand nombre de flambeaux. Le Seigneur était avec la petite paysanne illettrée dans cet interrogatoire de Poitiers où aux plus habiles docteurs de l'époque elle donna de ces réponses qui nous émerveillent encore par leur lucide bon sens et leur vivacité de répartie, bon sens et vivacité qui ne l'abandonneront ni dans la prison, ni en face de la torture, ni sur l'estrade du cimetière de Saint-Ouen, ni dans l'archevêché de Rouen, ni en présence de l'affreux bûcher. Le Seigneur était avec la frêle combattante de dix-huit ans dans cette admirable campagne de la Loire, qu'on n'a pas craint de comparer à la première et foudroyante campagne d'Italie par Bonaparte, dans cette campagne où, en huit jours, la petite Jeanne prit trois villes et détruisit, à Patay, une des plus belles armées anglaises. Il était avec elle dans cette marche triomphale vers Reims, où il suffisait à la Pucelle de se montrer devant les places fortes pour les soumettre.

Oh! le jour où l'évêque Régnault de Chartres posait la couronne de saint Louis sur la tête de Charles VII, Jeanne avait quelque droit à se tenir aux côtés de son roi, fut-ce un peu près de la sainte Ampoule! N'est-ce pas elle qui, par une révélation évidemment inspirée, avait fait rentrer l'espérance dans l'âme de Charles VII dès sa première entrevue avec lui au château de Chinon? N'est-elle pas elle qui avait constamment soutenu le courage de son prince, soit par l'affirmation claire et ferme de sa légitimité contre les prétentions de Bedford et les intrigues des partisans de la paix de Bourgogne, soit par l'assurance prophétique, qu'elle ne cessait de répéter, que les Anglais seraient boutés hors de France, *excepté ceux qui y*

laisseraient leurs os? Enfin n'est-ce pas à elle, à son coup d'oeil de génie, à son intrépidité, à son esprit d'audace et d'entreprise, qu'étaient dûs le relèvement de la dynastie nationale et la triomphale ivresse de cette journée du 16 juillet 1429, en la cathédrale de Reims? Elle pouvait avec quelque fierté, en ce jour mémorable du sacre, réclamer que son étendard fût à la gloire. Car il avait été rudement à la peine. L'apparition de ce nouveau Labarum, portant les noms de Jésus et de Marie inscrits en lettres d'or sur son linon blanc, n'avait-elle pas été le signal de la victoire à Orléans, à Jargeau, à Beaugency, à Patay, à Troyes, à Châlons? N'avait-elle pas partout jeté la terreur et le désarroi chez des ennemis, qui, jusque-là, n'avaient connu que les sourires de la fortune?

Ah! le peuple ne se trompait guère en prenant pour un ange, venu au secours de la France, cette jeune libératrice, dont la présence à la tête des armées avait ramené la confiance et la concorde dans les rangs de chefs irrésolus et déconcertés, avait fait en moins d'une semaine lever le siège d'une ville qu'on s'attendait à voir entre les mains de l'ennemi d'un moment à l'autre, et, en moins de deux mois, avait rendu au drapeau fleurdelisé tout son prestige et toute sa puissance. Il ne se trompait guère en l'appelant sainte, virgine, prophétique, la sybille de France, la damoiselle illuminée par l'Esprit-Saint, inspirée de Dieu, en élevant sa figure sur les autels, en frappant des médailles à son effigie, en la plaçant immédiatement après la Sainte Vierge! Il ne faisait que précéder le jugement définitif de l'Eglise. Il ne se trompe pas non plus l'historien qui nous rapporte qu'avec l'apparition de Jeanne la France avait été constituée en état de miracle, que son sol et son ciel étaient devenus sacrés.

Mais ce qui était joie pour les uns était terreur pour les

autres. Les Anglais, " race superstitieuse ", ainsi qu'il est dit aux pièces du procès, " se sentaient sous le bras de Dieu ou sous la griffe du démon ". Il ne faisait pas bon s'attarder sur ce sol, où la maléficiieuse Pucelle avait dit que pas un seul Anglais ne demeurerait hors ceux qui seraient en terre (G. Hanotaux). C'était un sauve-qui-peut général. Capitaines et soldats n'osaient plus s'avancer dans l'intérieur du pays, par crainte des incantations et des malélices de la terrible guerrière. Les fuyards et les déserteurs se multipliaient, et, pour les empêcher de se rembarquer, de regagner l'Angleterre, Bedford était obligé d'avoir recours aux mesures les plus draconiennes.

Nous nous expliquons dès lors la joie qui s'empara des Anglais, quand ils apprirent que, le 24 mai 1430 (un an et seize jours après leur fuite d'Orléans), Jeanne avait été capturée devant Compiègne. Toutefois elle n'était pas tombée entre leurs mains. Prise par les gens de Jean de Luxembourg, elle restait à la discrétion de celui-ci. Le vainqueur bourguignon la tenait sans doute enfermée dans une tour massive et très haute de son château de Beauvoir, situé au milieu des bois, entre Saint-Quentin et Cambrai. Elle était dans la totale impuissance de nuire. Mais ses ennemis voulaient autre chose que la captivité. Comme les envahisseurs d'aujourd'hui, ils attribuaient le succès de leurs armes au secours du Tout-Puissant et ils étaient persuadés que Dieu avait combattu de leur côté. A cette persuasion la Pucelle avait donné un cruel démenti en affirmant cent fois pour une qu'elle avait été divinement envoyée pour les chasser de France, et surtout en appuyant son affirmation par des victoires qui avaient déterminé un ébranlement prestigieux dans tout l'Occident, y avaient même popularisé la croyance en un miracle.

Sous peine de passer pour des intrus, en révolte ouverte

contre une volonté de leur Créateur, clairement manifestée, ils se devaient à eux-mêmes d'anéantir une telle croyance. C'était une nécessité pour eux de montrer à la chrétienté que, loin d'être une messagère du Dieu des armées, la Pucelle n'était qu'une hérétique, une sorcière, disciple et limier du diable, ainsi que s'exprimait Bedford. Leur rêve, c'était d'obtenir d'elle-même le désaveu de ses affirmations et de ses actes dans un procès retentissant, dans un procès d'inquisition, et sous la pression de juges ecclésiastiques, représentants de l'autorité divine sur la terre. Ils voulaient en un mot renouveler, à quatorze cents ans de distance, le jugement du Sanhédrin et, par la sentence d'un nouveau Caïphe, transformer le miracle en imposture aux yeux de la multitude, à qui ils n'ignoraient pas qu'il est toujours facile d'en imposer. Le stratagème était évidemment des plus efficaces pour annihiler le secours que l'intervention de Jeanne avait apporté à la dynastie des Valois et à l'indépendance française, et pour relever leurs propres affaires, qui s'étaient si lamentablement gâtées depuis leur défaite devant Orléans.

Mais il s'agissait tout d'abord d'obtenir la prisonnière de son geôlier, Jean de Luxembourg. Celui-ci, effrayé par sa tante qui menaçait de le déshériter s'il cédait sa captive aux Anglais, opposait un refus irritant. Il fallut attendre la disparition de l'énergique amie de la Pucelle. Mais une fois celle-ci morte, les événements se précipitent. Dès le 21 novembre, dix mille tournois (61,121 francs, soit \$12,000) sont votés par les Etats de Rouen sur l'ordre du roi d'Angleterre, et versés aux personnages intéressés dans le honteux marché, parmi lesquels Pierre Cauchon, évêque courtisan de Beauvais, dans le diocèse duquel Jeanne a été prise. C'est le premier acte du drame de Rouen. Il débute par une ressemblance remarquable avec celui du Calvaire. Jeanne est estimée plus haut que Jésus; mais comme lui, elle est vendue à ses ennemis par des

hommes de son sang et de sa race. Le recteur et les membres de l'Université de Paris réclament la victime. Ils sont gagnés à la cause anglo-bourguignonne, et il n'y a pas à craindre qu'ils l'épargnent. Cependant Bedford est d'un autre avis. Il a la main sur le chapitre de Rouen, dont il fait partie. C'est là que le jugement aura lieu. " L'heure de Rouen doit être vengeresse de l'heure d'Orléans " (G. Hanotaux.)

Jeanne arrive dans la capitale de la Normandie, aux derniers jours de décembre 1430. Reléguée dans une tour du château bâti par Philippe-Auguste, elle occupe une chambre, où l'on monte par huit marches. Un serrurier construit une cage en fer, où elle est gardée jusqu'au commencement du procès, sans voir âme qui vive, hors ses gardiens, cinq Anglais, ses *houspailleurs*, comme elle les appelle, dont elle est obsédée. ⁽³⁾ Le procès une fois en marche, on la tient enchaînée à une grosse pièce de bois, longue de cinq ou six pieds, à laquelle adhère une serrure servant à fermer la chaîne.

Le 3 janvier 1431, émanent les lettres patentes du roi d'Angleterre, qui livrent la prisonnière à l'évêque de Beauvais pour être interrogée et examinée. Pierre Cauchon, ainsi muni de pleins pouvoirs, se hâte de constituer son tribunal. Il commence par joindre à la juridiction, qu'il tient du chapitre de

⁽³⁾ Elle eut cependant la visite de Jean de Luxembourg, qui lui dit qu'il la rachèterait, si elle s'engageait à ne plus combattre contre l'Angleterre. " En nom Dieu, répondit la prisonnière, vous vous moquez de moi; car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir. " — En présence du comte de Warwick et de lord Stafford, qui avaient accompagné Luxembourg, elle ajouta: " Les Anglais, je le sais, me feront mourir, croyant, après ma mort, gagner le royaume de France; mais quand ils seraient cent mille godons (godams) de plus, ils ne l'auront pas, ce royaume. " Stafford irrité voulut percer de son épée l'audacieuse petite prophétesse. Mais Warwick l'empêcha, il la destinait à un autre genre de mort, moins caché, et plus propre, selon lui, à relever le prestige de l'Angleterre.

Rouen ⁽⁴⁾, celle de l'Inquisition. En conséquence, Jean Le-maître, dominicain, reçoit du grand inquisiteur de France, Jean Graverand, autre dominicain, l'ordre de siéger à côté du prélat président. Le tribunal proprement dit se compose donc de deux juges attitrés, l'évêque et l'inquisiteur, d'un promoteur (J. d'Estivet), d'un conseiller instructeur (De Lafontaine), de trois greffiers et d'un huissier. Quant aux consultants et assesseurs, ils sont fort nombreux. Pierre Cauchon a mobilisé tous les clercs dont il peut disposer. Parmi eux, note M. Hanotaux, on distingue des politiques, dont Jeanne a contrarié les projets; des universitaires de la vieille Sorbonne, qui détiennent la sagesse et l'exploitent, qui se font un dieu de leur logique, laquelle est courte, et de leur ambition, qui est exigeante — hommes à l'orgueil immense, parce qu'ils se croient indispensables, ils se disent maîtres de la science, parce qu'ils l'exposent et enferment la vie dans leur automatisme obscur—enfin il y a les neutres et les passifs, toujours prêts à applaudir l'iniquité triomphante. ⁽⁵⁾

(4) L'évêché de Rouen était alors vacant par suite de la translation de son titulaire, le cardinal de la Rochetaillée, au siège de Besançon.

(5) Que ce procès fut frappé de nullité, on n'en doute plus aujourd'hui. De cette nullité l'abbé U. Chevalier a relevé quelques causes en s'appuyant sur les règles du tribunal de l'Inquisition (car c'était une sentence de l'Inquisition qu'il s'agissait de rendre, ne l'oublions pas). 1o La compétence territoriale de Cauchon comme évêque de Beauvais était douteuse ; 2o Jeanne déclina la compétence personnelle de cet évêque et du tribunal, comme suspects de partialité contre elle. Cauchon répondit, il est vrai : "Le roi m'a ordonné de faire ce procès, je le fais". Mais une telle réponse ne le rendait pas compétent ; 3o l'inquisiteur et les assesseurs n'assistèrent pas à toutes les séances, or cette assistance était obligatoire ; 4o on devait, d'après le droit canon, donner à l'accusée un défenseur, les pièces du procès devaient lui être communiquées par écrit : ni l'une ni l'autre de ces formalités ne furent remplies ; 5o comme mineure Jeanne devait avoir un curateur, dont l'absence rendait le procès nul ; 6o dans les causes de cette nature, l'évêque devait procéder lui-même à tous les interrogatoires, ce qui ne fut pas fait ; 7o enfin deux causes capitales.

Le mercredi, 21 février, commencent les interrogatoires publics. Dès " huit heures du matin, en la chapelle du château de Rouen, Jeanne d'Arc, qui se nomme elle-même Jehanne la Pucelle, vêtue en homme, avec un chapeau noir, cheveux taillés en rond au-dessus des oreilles, chemise d'homme, tunique courte, jaquette, braies, chausses attachées par des aiguillettes, pâle et les yeux brillants du long séjour dans la tour obscure, est amenée devant ses juges ". (G Hanotaux.) Ils sont 42 en face d'elle. L'évêque président lui demande de jurer qu'elle dira la vérité sur toutes les questions qui lui seront posées. Elle affirme qu'elle répondra sur ce qu'elle a fait, non sur ses révélations, qui ne viennent que de Dieu. ⁽⁶⁾ Elle dénie la compétence du tribunal : " Tout le clergé de Paris et de Rouen, prononce-t-elle, ne saurait me condamner s'il n'y a droit... Je suis venue de par Dieu; je n'ai rien à faire ici; que l'on me renvoie à Dieu, d'où je viens. " " Ne parlez pas tous à la fois, beaux frères! " crie-t-elle à ses juges trop loquaces. Elle fait corriger le procès-verbal, et dit au greffier : " Si vous vous trompez encore, je vous tirerai les oreilles. " Questionnée sur ses occupations : " J'ai appris à coudre et à filer, répond-elle, et je ne crains à ce métier aucune femme de Rouen. " A propos de ses révélations on lui demande : " Entendîtes-vous la voix hier? — Oui. — Que vous a-t-elle dit? — De vous répondre hardiment et que Dieu m'aiderait. " On ajoute : " Etes-vous dans la grâce de Dieu ? — Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre. " ⁽⁷⁾

de nullité : a) l'accusée et le tribunal lui-même, par suite de la pression des Anglais, manquèrent de la liberté nécessaire à tout jugement impartial ; b) on ne tint pas compte de l'appel au pape à l'encontre du droit canonique et de l'usage.

(6) " Passez outre ", répliquera-t-elle à son interlocuteur, lorsqu'elle refusera de répondre.

(7) L'intrépide prévenue dit encore : " Avant sept ans les Anglais perdront un plus grand gage que la ville d'Orléans. " — Comment savez-vous

Après les six interrogatoires publics à l'archevêché viennent les neuf interrogatoires secrets dans la prison. Deux témoins accompagnent les assesseurs.

Relevons quelques questions et quelques réponses. — “ Quand vous avez quitté votre père et votre mère, croyiez-vous pécher? — Puisque Dieu commandait, eussè-je eu cent pères et cent mères, eussè-je été fille de roi, je serais partie. — Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou de la haine que Dieu a aux Anglais je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront. — Avez-vous jamais embrassé sainte Catherine et sainte Marguerite? — Je les ai embrassées toutes deux. — Fleuraient-elles bon? — Assurément elles fleuraient bon. ”

Avec ces interrogatoires finit le premier procès, appelé procès d'office. Le 26 mars, lundi saint, s'ouvre le second procès, ou procès ordinaire. Il dure toute la semaine. On y entend la lecture des 70 articles du réquisitoire du promoteur, et les réponses de Jeanne, formellement accusée d'être idolâtre, apostate, blasphématrice, excitatrice de guerre, altérée de sang humain... etc. Un article de l'abominable factum porte: “ Tout ce qui est oeuvre de femme lui répugne. ” A quoi Jeanne réplique: “ Quant à ces oeuvres de femmes, il y a bien assez d'autres femmes pour les faire. ” — A l'accusation de répandre le sang: “ Je commençais toujours par requérir qu'on

cela? — Je le sais par révélation. — On poursuit: Sainte Marguerite ne parle donc pas anglais? — Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais? — On le voit, les juges ont trouvé à qui parler. Comme le fait observer Hanotaux, Jeanne n'est pas une petite fille qu'on mate en roulant de gros yeux, ni même en la menaçant de l'enfer. La diabolique horreur de l'attaque ne réussit qu'à mettre en relief la sublime beauté de la défense. Il y a deux points que l'humble paysanne lorraine soutiendra, sans l'ombre d'une défaillance, jusqu'en face des flammes qui commenceront à la consumer, à savoir qu'elle est venue pour délivrer la France et qu'elle est venue envoyée par Dieu.

fit la paix, répond la Pucelle : si on ne voulait pas, j'étais prête à combattre. " (8)

Les 70 articles, réduits à douze par Jacques de Touraine et Nicolas Midi, sont déferés aux docteurs de l'Université de Paris, qui les donnent à examiner aux deux facultés de théologie, lesquelles abondent dans le sens du réquisitoire. Rati- fiées par l'Université en corps, leurs conclusions sont ren- voyées en toute hâte aux juges de Rouen. Elles sont accompa- gnées d'une lettre où Cauchon reçoit les plus grands élo- ges. On y exalte sa vigilance pastorale, inspirée par la fer- veur immense de sa très singulière charité; sa sagesse éprou- vée comme étant l'appui le plus fort de la foi sacrée; son expé- rience toujours en éveil et secondant merveilleusement son pieux désir du salut public.

L'approbation solennelle donnée par les docteurs pari- siens au réquisitoire d'Estivet coupe court à toute hésitation. A peine l'ont-ils connue que les juges de Rouen se réunissent au palais archiépiscopal et portent leur sentence définitive qu'ils empruntent mot pour mot aux conclusions des deux fa- cultés théologiques. On le voit, la part des membres de l'Uni- versité de Paris est considérable dans ce drame; ils ne mani- festent pas moins d'ardeur haineuse que les juges vendus de Rouen contre la libératrice d'Orléans. M. Hanotaux voit là un mystère: " Qu'un corps si considérable, si imposant, ayant

(8) Elle avait écrit au duc de Bourgogne: " Jeanne la Pucelle vous requiert de par le roi du ciel, son légitime et souverain Seigneur, que vous fassiez bonne paix, ferme, qui dure longtemps, ainsi que doivent faire de loyaux chrétiens, et s'il vous plaît de guerroyer, allez contre les Sarrasins. " — La guerrière lorraine n'avait donc pas pris les armes pour le plaisir de ferrailer contre ses semblables, mais pour arriver à une paix qui reconstituerait le royaume de France sous son souverain légi- time. — Elle voulait la paix avec le duc de Bourgogne, qui était chez lui en terre française, mais non avec les Anglais, qui n'étaient que des intrus, et qui devaient repasser la mer pour rentrer chez eux; elle voulait encore moins d'une combinaison louche entre Anglais et Bourguignons, dont le principal profiteur restait l'étranger.

une telle autorité dans le présent et une telle responsabilité devant l'avenir; qu'un corps, qui parle au nom de la justice, du droit, de la vérité, de la religion, de toutes les causes idéales qui tendent à élever et ennoblir l'âme humaine, ait choisi cette attitude, se soit rallié unanimement à de telles conclusions et à un tel langage, qu'il n'ait eu ni bonne foi, ni modération, ni pitié, qu'il n'ait obéi qu'à des passions presque incompréhensibles dans leur excès même, cela suffirait pour signaler le mystère. " Mystère dont la clef toutefois n'est pas difficile à découvrir! Elle est la même que celle qui résoud l'énigme de la haine des docteurs de Jérusalem pour le Fils de Marie. Puisque ces hommes ne voulaient à aucun prix s'humilier et se condamner eux-mêmes, il ne leur restait qu'à déshonorer et condamner celle qui contrecarrait si ouvertement leurs idées et leurs travers moraux.

La haine des Anglais se comprend: c'était une ennemie redoutable qu'ils avaient en leur possession et dont ils étaient résolus de se débarrasser à jamais. Mais une seule chose, continue M. Hanotaux, explique la passion, l'élan, l'entrain des clercs français contre Jeanne: la mystique influence de la décision prise par eux, une fois, il y avait longtemps, à l'heure décisive, *contre la patrie*. Et parce que la petite paysanne de Domrémy avait pris le contrepied de leur attitude; parce qu'elle n'avait pas désespéré, elle, du royaume de saint Louis, malgré la grande pitié qui y régnait; parce qu'elle avait affirmé que pour conserver ce royaume au Christ il fallait le conserver à la lignée des Capétiens et des Valois, ses légitimes possesseurs, elle s'était dressée comme leur juge, elle avait mis en une singulière lumière non seulement leur pusillanimité et leurs courtes prévisions, mais encore leur vénalité et leur servilité. Au fond parmi ces transfuges de la cause nationale il n'en était pas un seul qui ne sût avoir mal fait en prenant parti pour la combinaison anglo-bourguignonne. Et

“ puisque cette femme avait osé dire que leur cause périrait, il fallait que cette femme pérît ”, tout comme il avait fallu jadis que Jésus pérît parce qu’il avait eu la ténacité de s’élever contre l’interprétation que Sadducéens et Phariséens donnaient à la loi de Moïse.

Cependant, avant de livrer Jeanne au bras séculier pour l’exécution capitale, les chats fourrés que sont ses prétendus juges ont décidé de lui arracher une abjuration de sa mission et du caractère surnaturel de ses voix. De là la scène odieusement hypocrite du cimetière de l’abbaye de Saint-Ouen. Cauchon et ses complices se transportent dans ce champ du repos, où les morts auraient frémi d’indignation s’ils avaient pu être témoins de ce qui allait se passer au-dessus de leurs tombes. Deux estrades sont dressées : sur l’une se tiennent les membres du tribunal, sur l’autre l’accusée, le prédicateur désigné et les fonctionnaires préposés au maintien de l’ordre. Guillaume Erard, docteur émérite de l’Université de Paris, prend la parole : il commente ce texte évangélique : “ Le sarment ne pourra porter de fruits, s’il ne demeure dans la vigne. ” Le sarment détaché de la vigne et devenu à jamais stérile, bon à être jeté au feu, c’est, on le devine, Jeanne la Pucelle. Cependant on lui fait entendre qu’elle peut se sauver des flammes, si elle révoque les faits et dits qui sont rapprouvés par les clercs. Là-dessus Jeanne répond : “ Je m’en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le pape, ” et elle refuse obstinément d’aller plus loin dans la soumission. C’était l’appel au pape non déguisé. Quel cas en fit-on ?

Pierre Cauchon commence alors la lecture de la sentence condamnant l’héroïne au dernier supplice. En même temps Loiseleur et quelques autres assesseurs la prient d’avoir pitié d’elle-même en se soumettant à ce qui va lui être demandé. Maître Erard lui lit aussitôt une cédule de quelques lignes contenant une soumission positive à l’Eglise universelle.

Jeanne consent. Elle déclare se soumettre à l'Eglise universelle, mais ajoute qu'elle entend ne rien révoquer de ses faits et dits, si ce n'est pourvu que cela plaise à Dieu. Si donc elle accorde une soumission absolue à l'Eglise, elle n'accorde qu'une soumission conditionnelle à ses juges, particulièrement en ce qui regarde les articles de la cédule qu'elle ne comprend pas. Elle promet toutefois de ne plus porter les armes, ni les habits d'homme, ni les cheveux coupés en rond. Avec une plume, que lui bâille l'huissier Massieu, elle fait une croix en guise de signature au bas de la cédule qu'on lui présente. Le factum, lu à la condamnée et répété par elle, contenait cinq ou six lignes. La lecture en avait duré l'espace d'un *Pater*. C'est ce factum que la Pucelle était censée avoir signé. Mais entre la lecture et la signature on lui avait substitué une formule beaucoup plus longue, d'une cinquantaine de lignes, et où était contenue une véritable abjuration par la Pucelle de sa mission et de ses voix. Cette abjuration est un faux. L'infamie consommée, les juges paraissent satisfaits. Ils font grâce à leur victime du bûcher, et se contentent de la vouer à la prison perpétuelle, au pain de douleur, à l'eau d'angoisse, de telle sorte qu'elle pleure ses fautes et qu'elle n'en commette plus qui soient à pleurer.

La sanction n'est pas douce, on le voit. Pourtant ce n'est pas la mort, et les Anglais manifestent de l'humeur. Pierre Cauchon les apaise en disant : " N'ayez cure, nous la rattraperons. " Ces paroles horribles prouvent que la scène du cimetière de Saint-Ouen n'avait été qu'un guet-à-pens, organisé pour amener Jeanne à renier ce qu'elle avait semblé promettre, et la condamner avec plus de motifs apparents aux flammes du bûcher, puisqu'elle ne serait plus seulement hérétique, mais relapse. Telle est du moins l'interprétation qu'autorisent les événements qui suivent.

Le 28 mai, Cauchon, le vice-inquisiteur Lemaître et

sept assesseurs se rendent à la prison, bien convaincus qu'ils n'auraient qu'à constater la rechute. Jeanne paraît en effet devant eux en habits d'homme (qu'on avait laissés dans sa cellule, non sans quelque dessein caché apparemment) ; mais, si elle les a repris, c'est parce que ses juges ont refusé de la faire mener dans les prisons d'église, et lui ont laissé ses cinq Anglais pour gardiens, lesquels, conformément sans doute à des ordres venus de haut, ont redoublé de violence et de mauvais traitements. Toutefois la sublime enfant ne se laisse pas déconcerter par les horribles accusations dont on l'accable. Vainement on la proclame hérétique et relapse, elle persiste à se dire envoyée de Dieu. "Je me damnerais, affirme-t-elle avec force, si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée." Elle aime mieux mourir que de continuer à endurer ce qu'elle souffre dans cette prison.

Inutile de chercher d'autres preuves de culpabilité. Le 29 mai Cauchon et quarante-deux assesseurs s'assemblent tous dans la chapelle de l'archevêché. L'évêque fait lire l'interrogatoire de la veille. Deux assesseurs seulement déclarent Jeanne hérétique et relapse. Quarante demandent qu'on lui relise la formule d'abjuration qu'elle est censée avoir signée. Cauchon refuse et ordonne que la Pucelle soit traduite dès le lendemain au Vieux Marché pour y entendre sa sentence de mort.

De bon matin, le mercredi 30 mai 1431, frère Martin Ladvenu, dominicain, vient avertir Jeanne qu'elle ait à se préparer à mourir par le feu. La jeune condamnée n'est pas une stoïcienne. Elle ne rougit pas de la faiblesse des filles d'Eve. Elle laisse libre cours à ses sanglots. Ce genre de trépas lui paraît affreux. "Mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, sera consumé et réduit en cendres!" "J'en appelle à Dieu, le grand juge, des torts et ingravances qui me sont faits."

Après Martin Ladvenu, Cauchon vient lui-même. " Evêque, je meurs par vous ", lui dit Jeanne en pleine face... " Vous m'aviez promis de me mettre aux mains de l'Eglise, et vous m'avez laissée aux mains de mes ennemis. "

Vers 9 heures, sur le chemin qui conduit du château de Bouvreuil à la place du Vieux Marché, les Rouennais, déjà massés là, s'écartent pour laisser passer une charrette, escortée de 120 soldats anglais armés de lances et d'épées. Sur le lourd véhicule, qui est celui du bourreau Thierrage, entre l'huissier Massieu et Frère Martin Ladvenu, est assise une jeune fille, émaciée et profondément triste. " Rouen, Rouen, s'écrie-t-elle à maintes reprises, est-ce ici que je dois mourir ? Rouen, Rouen, seras-tu ma maison dernière ? "

Sur la place, sept à huit cents hommes armés attendent et dix mille spectateurs. On fait monter Jeanne sur une estrade où a déjà pris place le prédicateur désigné, Nicolas Midi. En face est l'estrade des juges. A quelques pas de là le bûcher, grand échafaud, construit en plâtre à sa partie inférieure, et surchargé de fagots de bois à sa partie supérieure.

S'appuyant sur le texte de saint Paul : " Si un membre souffre, tous les membres sont dans la souffrance ", le prédicateur disserte, une heure durant, sur la nécessité de couper le membre gâté, afin de prévenir la corruption du corps entier. L'évêque prend la parole à son tour. Il exhorte la Pucelle au repentir et à la contrition de ses méfaits, qu'il lui remémore. Puis, le nom du Seigneur invoqué, il prononce la sentence, déclare Jeanne hérétique, apostate, relapse, la retranche de l'unité de l'Eglise, et la livre à la puissance séculière, priant toutefois la dite puissance de la traiter avec modération. Là-dessus, suivi des juges ecclésiastiques, qui n'ont pas le droit d'assister au supplice qu'ils ont ordonné, il se retire. Il ne dut pas s'éloigner la conscience bien tranquille ni le front bien haut. Il n'avait obtenu de sa victime ni désaveu,

ni rétractation. Lui, le prélat vénal, qui semblait incarner tout à la fois Judas et Caïphe, triomphait en apparence. En réalité il était vaincu, vaincu par la volonté indomptable d'une fragile fille d'Eve qui n'avait pas atteint ses vingt ans, comme autrefois les proconsuls romains étaient battus par les Cécile, les Lucie, les Agathe, les Blandine, dont ils ne parvenaient pas à ébranler l'amoureuse fidélité au Christ. (°)

Mais la condamnée n'en ressent pas moins toute l'horreur de son sort. Elle n'est pas seulement terrifiée par les flammes, qui s'apprentent à la dévorer; elle l'est surtout par l'humiliation d'être jetée hors de l'Eglise. " Non, non! se lamentait-elle, je ne suis pas hérétique, je ne suis pas schismatique, je suis bonne chrétienne!" — Et puis, comme pour Jésus, maître et modèle, il y a le terrible abandon. Où est ce peuple

(°) Après la mort de Jeanne d'Arc, Cauchon reçut l'évêché de Lisieux en échange de celui de Beauvais. Il mourut subitement à Rouen, entre les mains de son barbier, le 18 décembre 1442. D'après le chanoine Montet et la plupart des historiens, son repentir et son expiation ne sont qu'une légende. Son corps embarqué sur la Seine la descendit jusqu'à la hauteur de Lisieux, où il fut inhumé dans une chapelle de la Vierge construite des deniers de l'évêque. Les jacobins de 1793 brisèrent son tombeau, dont le plomb servit à fondre des balles. — *L'Information posthume* est un document qui nous reste et que Cauchon, après l'avoir paraphé de sa seule signature, annexa de sa propre autorité aux pièces officielles de la procédure qui avait abouti au drame de la place du Vieux Marché. D'après ce document Jeanne aurait reconnu que ses voix l'avaient trompée, elle aurait même voulu, avant de mourir, demander publiquement pardon aux Bourguignons et aux Anglais pour tout le mal qu'elle leur avait causé. Un tel plaidoyer *pro domo* ne mérite aucune créance. Il n'en est pas moins prisé très haut par les détracteurs de la Pucelle, notamment par Anatole France, qui se vante d'avoir cherché la vérité sans mollesse et de l'avoir rencontrée sans peur. — Nous savons en outre que le roi d'Angleterre, Henri VI, âgé alors de 10 ans, non seulement donna des lettres de garantie exonérant de tout blâme ceux qui avaient trempé dans le procès de Rouen, mais écrivit encore à l'empereur Sigismond et aux principaux personnages de la chrétienté pour expliquer, dans le sens de ses juges, l'histoire et la mission de Jeanne. L'Université de Paris écrivit au pape dans le même sens. Cauchon n'était pas étranger à ces démarches tendant à le justifier.

de France qu'elle a délivré en grande partie de l'invasion étrangère, et qui lui avait voué une sorte de culte? Où est son roi Charles VII, qui lui doit la conservation de sa couronne et de ses Etats? Ah! elle ne l'accuse point, non, elle le proclame même innocent. Quand même, il n'a pas élevé la voix, pas prononcé un mot en faveur de sa libératrice, si barbarement traitée. ⁽¹⁰⁾ Où sont ces saints et saintes privilégiés, sainte Catherine, sainte Marguerite, saint Michel, saint Pierre? Est-il vrai que la délivrance, qu'ils lui ont promise, n'est que celle du trépas? — Non, elle ne voudrait pas mourir encore, ni surtout de cette mort humiliante et cruelle. Mais puisque telle est la volonté de son Créateur, elle accepte l'affreux calice présenté à ses lèvres tout empourprées des fraîches couleurs

⁽¹⁰⁾ " Terribles choses humaines, s'écrie ici Hanotaux, que de pareilles secousses d'âme dans une âme de vingt ans ! Avoir été ce qu'elle avait été, l'ange, la messagère, le porte-étendard et le porte-couronne; avoir parcouru le chemin qui mène de Vaucouleurs à Chinon, et de Chinon à Reims, avoir eu l'espérance d'une longue vie honorée... et venir à Rouen pour accepter la mort! " — " Au fond l'attachement de Charles VII pour la petite Lorraine avait été sincère; il avait aimé s'entendre dire par elle que Dieu était avec lui, que sa cause était sa cause; il l'avait mise à la tête de ses armées. Devant cette volonté royale qui s'affirmait et les succès qui suivirent, les partisans de la paix de Bourgogne avaient dû s'incliner. Mais ils avaient escompté l'occasion d'une revanche. Cette occasion s'était présentée à la bataille de Patay, où Jeanne avait accueilli le secours des troupes de Richemont, le favori de la veille tombé en disgrâce. Charles VII avait été offusqué. D'autre part Philippe le Bon, devenu lieutenant-gouverneur de Paris, désireux de conserver sa prodigieuse fortune, était parvenu à faire signer une trêve, le 28 août, jour où la Pucelle était arrivée devant Paris dans le but de s'en emparer. En apprenant la signature du traité elle n'avait pas caché sa déception ni ménagé ses remontrances, comprenant que son roi était berné et qu'on tramait de nouveau le morcellement de la France entre le roi d'Angleterre et les grands seigneurs. Mais Charles VII n'en avait pas moins été gagné à la politique des négociations, et Jeanne par sa clairvoyance et son désir de poursuivre ses conquêtes était devenue gênante. On avait dès lors résolu de la sacrifier à la politique. Charles VII et Jeanne d'Arc accomplissaient l'un et l'autre leurs destinées. Elle allait à la mort et lui à la victoire: ce ne sont pas les mêmes voies. " (G. Hanotaux.)

de la jeunesse, elle se jette à genoux, prie à haute voix, invoque de nouveau la Vierge, ses saintes, saint Michel. " Vous tous, qui êtes ici présents, ajoute-t-elle, pardonnez-moi, comme je vous pardonne. Vous, prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme. "

Cependant le bailli royal a conduit Jeanne au bûcher. Celle-ci demande une croix. Un Anglais lui en offre une, qu'il a faite d'un morceau de bois et que la condamnée, après l'avoir baisée, place sous son vêtement et sur sa chair immaculée. Elle en demande une seconde, qui soit mise devant ses yeux, d'où son regard puisse tirer courage pendant le supplice. Massieu et frère Izambard lui apportent la grande croix de la paroisse de Saint-Sauveur.

Mais l'impatience gagne les Anglais. On crie au bourreau : " Fais ton métier. " La jeune fille est hissée au sommet du bûcher, pour qu'elle soit aperçue de loin. Et, tandis que des milliers de spectateurs fixent immobiles la radiieuse martyre, une petite lueur rouge, allumée par en bas, commence à courir dans le monceau de bois sec. Elle se répand avec une rapidité gourmande. Impatiente d'envelopper sa proie, elle monte, monte si vite que Frère Izambart est sur le point d'être atteint par elle et que Jeanne doit l'avertir de descendre. La flamme grandit toujours. En la sentant lécher ses pieds, la jeune héroïne frémit en ses fibres les plus intimes. Comme pour chasser un cauchemar, elle demande de l'eau bénite. Puis, se ressaisissant, elle rend un suprême et clair témoignage à l'origine surnaturelle et à la véracité de ses voix : " Oui, s'écrie-t-elle, mes voix étaient en Dieu ; non, mes voix ne m'ont pas trompée. " Un dernier cri est à demi-articulé, où l'on distingue le mot Jésus. Puis la parole se tait pour jamais sur les lèvres virginales de Jeanne la Pucelle.

Si nous en croyons un témoin, les flammes ayant fait leur oeuvre, une colombe s'envola des cendres encore chaudes du

bûcher, et un secrétaire du roi d'Angleterre s'écria plein de terreur : "Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte." Oui, ils avaient brûlé une sainte ! Si quelques-uns des nombreux spectateurs du drame de Rouen, le 30 mai 1431, pouvaient en douter et s'ils pouvaient accorder un certain crédit à la sentence de l'évêque de Beauvais, comme les Juifs, illusionnés par leurs docteurs, pouvaient l'accorder au verdict du grand-prêtre Caïphe, nous ne le pouvons plus aujourd'hui. L'arrêt de Pierre Cauchon a été solennellement mis en pièces le 18 avril 1909. Après le décret de Pie X, la réhabilitation de Jeanne est complète.

Oui, elle était une sainte, la petite paysanne de Domrémy ; oui, elle était une libératrice de la France, miraculeusement suscitée par le ciel ; oui, en la brûlant, les Anglais brûlèrent une innocente et une martyre ! — Mais si nous déplorons son supplice comme oeuvre d'iniquité, nous n'avons guère le courage de souhaiter que Jeanne y eût échappé. Quelle auréole une telle mort ne met-elle pas au front de notre héroïne ! A cause d'un pareil dénouement, rien ne manque à cette courte vie de dix-neuf ans, pas même " ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur ".

Admirable devant Orléans, admirable dans l'enceinte de la cathédrale de Reims, admirable sous les murs de Paris et dans le fossé de Compiègne, elle l'est encore davantage au milieu des flammes de son bûcher. N'est-ce pas sur le bûcher que se parfait sa ressemblance avec le roi des martyrs et le modèle des élus ? N'est-ce pas sur le bûcher que sa mission de libératrice s'achève ? N'est-ce pas sur le bûcher que la Pucelle paie définitivement la rançon de sa patrie ? Ah ! les Anglais ont cru se débarrasser de tout obstacle à la conquête de la France en brûlant cette enfant. Ils se sont infligé un irréparable désastre, analogue à celui que les Juifs s'infligèrent en crucifiant Jésus. Leur victoire n'est qu'une victoire à la Pyrrhus !

Ils fuirent encore plus vite devant le radieux fantôme de leur victime de Rouen qu'ils ne fuyaient devant l'étendard de la Pucelle! C'est pourquoi, aujourd'hui, à cinq siècles de distance, les sinistres flammes du bûcher de Jeanne se transforment à nos regards en clartés d'apothéose et en incoercible espoir de salut !

Cet espoir, nous avons d'autant plus raison de l'entretenir au fond de nos âmes que les analogies sont nombreuses entre la situation pitoyable de la France à l'époque où parut la Pucelle d'Orléans et la situation douloureuse où elle se trouve aujourd'hui. Selon la remarque très perspicace de M. Hanotaux, le mal dont souffrait la France au début du 15^{me} siècle provenait de la tête du corps social. C'est la royauté qui avait livré la France à l'ennemi héréditaire, c'est la royauté qui avait signé le honteux traité de Troyes. C'étaient les fils de saint Louis qui maintenaient le pays dans le désarroi et le rendaient impuissant devant l'envahisseur. C'étaient les fils de saint Louis qui avaient assassiné rue Barbette, qui avaient assassiné au pont Montereau, et qui avaient fait faire, dans les thèses de Jean Petit, l'apologie de l'assassinat. Ils avaient été les premiers à détruire ce royaume, dont ils étaient les héritiers, et l'ordre, dont ils étaient les gardiens.

Ainsi de nos jours, on ne le redira jamais trop, les véritables auteurs des terribles malheurs qui ont fondu sur la France avec la soudaineté d'un cyclone, ce sont ses gouvernants, les hommes qui ont eu en mains ses destinées depuis plus de trente ans. Oui, hélas! si la France est meurtrie, broyée dans sa chair et dans son coeur, si une si grande portion de son territoire est dévastée par des hordes barbares, si tant de ses villes et villages sont endeuillés non seulement par la perte de leurs fils, mais encore par la ruine de leurs églises et de leurs monuments d'art, c'est parce que les détenteurs du pouvoir depuis plus d'un quart de siècle, au lieu d'employer

leur activité à la défense de la nation, à l'organisation parfaite de l'armée, à la fabrication d'obus et de canons lourds, l'ont employée tout entière à la désorganisation de la famille et à l'abaissement de l'Eglise. C'est l'impiété des chefs sectaires de la France qui a été la cause de leur criminelle imprévoyance en face des provocations les moins déguisées de l'ennemi. C'est à leur impiété qu'il faut faire remonter l'origine du cataclysme présent. ⁽¹¹⁾

Par bonheur, comme à l'époque de Jeanne d'Arc encore, si la tête était gangrenée, le reste du corps était sain. Dès la première apparition de l'envahisseur à la frontière, on a vu des profondeurs de la masse populaire affluer des éléments, dont on n'était pas loin de nier l'existence parce qu'ils y dormaient tranquillement et ne se révoltaient malheureusement pas contre le travail de destruction parti d'en haut. Il s'est trouvé qu'au premier rang de ces éléments sauveurs il y avait une extraordinaire volonté de vivre et de vivre Français sans laisser perdre une parcelle du patrimoine matériel et moral

⁽¹¹⁾ "L'histoire sait maintenant qu'il y eut, sur toute l'étendue du sol national, une extraordinaire poussée de patriotisme, d'énergie et de volonté de vivre, au temps où parut Jeanne d'Arc. Action, vision, inspiration, le cas de la Pucelle n'est nullement isolé; mais, incomparablement plus frappant, plus intense et plus caractérisé, il absorbe les autres jusqu'à en paraître unique." (G. Hanotaux.) — Parmi ces autres on peut citer le cas de Jean de Gand, l'humble ermite de Saint-Claude, qui fut comme le précurseur de la vierge de Domrémy; celui de la Bienheureuse Colette de Corbie, abbesse d'un monastère de franciscaines réformées à Besançon, avec laquelle Jeanne semble avoir été en relation; et celui d'un grand nombre de religieux franciscains, dont l'influence dans le réveil qui sauva la monarchie française ne saurait guère être exagérée. — "Quand toute hiérarchie est abolie, quand le commandement a dissipé lui-même son autorité, quand, par ses fautes, il a laissé se perdre le respect, quand l'organisme social jonche la terre, le champ est libre aux initiatives individuelles. Elles surgissent, et, selon les lois naturelles, cherchent leur croissance et leur floraison dans la déliquescence des institutions détruites. Il est des peuples qui ne veulent pas mourir et dont les racines gardent la sève qui nourrira de nouveaux rejetons. Telle la France au 15ème siècle." (G. Hanotaux.)

légué par les ancêtres. Cette volonté a engendré la bravoure, l'héroïsme, l'esprit de sacrifice que nous savons ! Toutes ces vertus ont contenu l'élan qu'on croyait irrésistible d'un adversaire trois fois supérieur en nombre et surtout en armements.

Oui, par la faute de leurs maîtres, plus soucieux de leurs intérêts privés que de l'intérêt national, les Français du commencement du 20ème siècle n'étaient pas prêts à faire l'effroyable guerre qu'on allait leur imposer. Toutefois, ils étaient prêts à une chose, à mourir et à se faire tuer plutôt que de livrer leur sol et leurs foyers aux barbares d'outre-Rhin. A défaut d'obus ils ont opposé leurs poitrines aux projectiles meurtriers. Ces poitrines, dont un très grand nombre, hélas ! devaient être mortellement frappées, ont eu raison de la plus formidable machinerie d'extermination qui ait jamais été inventée par le génie humain.

C'est pourquoi, n'ayons pas peur de le dire, en prenant pour mesure la conduite de ses maîtres éphémères, nos ennemis ont mal jugé la France, tout comme ses bourreaux avaient mal jugé la vierge de Domrémy. Non, en dépit des apparences et de l'indignité de la plupart de ceux qui l'avaient gouvernée, la France n'était pas ce corps en dégénérescence qu'ils n'avaient qu'à toucher d'un éclat de leurs mortiers géants pour le faire tomber en corruption. Elle n'était pas sans tares et sans péchés sans doute ! Mais, eux, qu'étaient-ils donc pour lui jeter la pierre ? Qu'étaient-ils pour se proclamer ses juges et les exécuteurs d'un décret de la vengeance divine contre elle, eux, les êtres de proie et de violence, qui au poids de leurs péchés précédents ont ajouté un nombre incalculable d'ignominies : meurtres, pillages, incendies, massacres de femmes et d'enfants ? Aussi n'ont-ils mérité la victoire en aucune façon. Nous n'en doutons pas, comme les exécuteurs de Jeanne la Pucelle, les Teutons rentreront chez eux, excepté ceux qui

auront laissé leurs os dans les tranchées des Vosges, de la Champagne, de l'Artois et des Flandres. Puissent-ils---car nous voulons finir par un souhait tel qu'il sied à un chrétien d'en faire même à l'égard de ceux qui lui ont causé le plus de tort---puissent-ils ne pas y remporter toute la sauvagerie des instincts que la guerre a débridés en eux, et dont la Belgique et la France ont subi les tristes effets !

M. TAMISIER, s. j.

Conte Canadien

QUAND je n'étais qu'un petit bonhomme comme celui qui habite l'astre des nuits, j'étais si friand d'historiettes et de légendes que ma grand'mère, malgré son inépuisable trésor de contes terribles ou drôlatiques, se trouvait parfois à court de narrations. Un jour que je m'étais montré plus insatiable encore qu'à l'ordinaire, ne sachant plus que faire pour répondre à mes exigences — les petits-fils sont souvent comme ça avec leurs grand'mamans, et pour cause — voici l'histoire qu'elle me raconta à brûle-pourpoint.

Il y a une trentaine d'années, il y avait, à Saint-Janvier, un vieux cultivateur du nom de Coton Drouin. La paroisse était encore jeune, et c'est à peine s'il y avait ici et là quelques *découverts*. Le *petit brin* de terre cultivable ne pouvait encore suffire à nourrir le pauvre monde. Mais il y avait du gibier à foison. En fait d'oiseaux surtout, il n'y avait, pour en avoir, qu'à tendre la main et à saisir. A preuve l'aventure de ce Coton Drouin que je *vas* te conter.

Tiens, Marichette, dit le père Coton à sa vieille un beau matin, je m'en *vas* à la chasse aux outardes. Et ce disant, il s'attache au corps ses deux *cordeaux* de charrue, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et se les entortille au bras, et le voilà parti à la chasse. Une si grande quantité d'oiseaux se rencontrent sur son chemin qu'il s'en *relie* par douzaines, d'un côté et de l'autre, tant et tant qu'à la fin il ne peut plus avancer ni reculer, à cause de la charge.

Mais ce n'est pas le plus drôle de l'aventure. L'impré-

voyant Coton avait compté sans les ailes de ses outardes. Se sentant captives, et se fiant aussi probablement à leur nombre, les noirs bipèdes voulurent tenter un effort suprême pour se délivrer. Au *coincoin* du chef improvisé de la bande, les voilà qui prennent leur essor et s'enlèvent. Et avec eux, comme la tortue de Lafontaine dans *La tortue et les deux canards*, le malheureux Coton.

Il n'eut que faire de s'arc-bouter au départ, et de se débattre, et de se démener ! En moins d'une seconde les outardes formant un énorme V, avec Coton en *pendrioché* au point central, voguaient dans les airs à une centaine de pieds au-dessus de la forêt.

Terrifié, fermant les yeux pour ne pas voir son malheur, l'infortuné nemrod recommandait son âme à Dieu, n'ayant plus désormais la moindre envie de *gigoter*. Il allait ainsi, lorsque soudain le son d'une petite voix flûtée et chevrotante lui arriva de la *machine ronde*. A ce bruit familier, Coton eut un sursaut ! Il avait reconnu la voix de Marichon.

Les outardes avaient en effet pris la direction de la maison de Coton. La pauvre femme, inquiète du retard de son homme, alors qu'elle interrogeait du seuil de sa porte les abords de la forêt, avait aperçu cet oiseau d'Apocalypse d'un nouveau genre et elle avait tôt fait, sachant le motif de l'absence de Coton, de deviner le précieux trésor qu'on lui ravissait.

Ah ! mon Dieu ! jeta Marichon, folle de douleur. Que vais-je devenir !... Où vas-tu donc ainsi, malheureux Coton ?

A la grâce de Dieu, se répondait à lui-même le bonhomme du haut de la nue. Qu'il ait pitié de mon âme et qu'il protège Marichon !

Il n'avait eu que le temps de donner un dernier regard aux choses qu'il aimait, et de voir, comme dernier crève-cœur, Marichette tomber à la renverse de désolation que, déjà, tout

se confondait dans le lointain. Résigné, recueilli, les yeux clos, Coton continuait à cheminer, bien malgré lui, dans les airs.

Tout-à-coup un claquement précipité d'ailes se fit entendre et un affaissement assez prononcé se produisit dans le vol des oiseaux. Coton, oubliant sa peur, ouvrit les yeux. Un certain nombre d'outardes aux extrémités des deux ailes avaient réussi à se dégager soudain du lien qui les retenait. Les autres, restées moins nombreuses, sentant davantage le poids de la charge, allaient maintenant en inclinant vers la terre.

Le dénouement approchait. Coton en eut la claire vision. Une dernière fois il fit son sacrifice, ferma les yeux, et se laissa aller au tragique plongeon.

Clic ! Clac ! Nouveau battement d'ailes. Dans un élan désespéré une autre partie des bipèdes s'échappent, et, pour comble de malheur, du même côté cette fois. L'oiseau monstre perd ainsi son équilibre, hésite un instant, tourne sur lui-même, puis commence à choir. Pitié, mon Dieu ! fit Coton, croyant pour de bon sa fin venue.

Ce n'est pourtant pas de cette fin qu'il s'agissait. En tournoyant, la bande avait donné contre un grand *chicot* de pin calciné. Coton, qui, tout en ayant fait le sacrifice de sa vie, était quand même bien décidé à la garder, se saisit du fût noirci et s'y cramponne de son mieux. Les outardes arrêtées dans leur vol vont s'abattre le long de l'obstacle, de chaque côté, et s'échappent toutes, sauf une qui était blessée. Coton était sauvé. Il n'eut qu'à se laisser descendre, comme Philibert.

Une distance de quatre lieues le séparait de la maison. Il marcha de si bon coeur que le soir même il était chez lui.

A sa demande, un voisin charitable avait prévenu la pauvre Marichon, qui, se croyant veuve, priait, inconsolable et

toute éplorée, pour son pauvre défunt. Cette précaution n'était pas de trop. Car, quelques instants après, lorsqu'elle vit Coton noir comme un diable échappé de l'enfer, elle ne put s'empêcher de reculer en se signant de frayeur.

Toutefois l'outarde qu'avait apportée le chasseur et les cordeaux à son bras la rassurèrent bientôt. — Vieux fou ! s'exclama-t-elle subitement en colère. Et riant, pleurant tout à la fois, elle se jeta au cou de Coton et l'embrassa avec une telle étreinte qu'elle faillit l'étouffer. — Je n'ai pas connaissance, racontait plus tard le bonhomme avec un petit sourire entendu, que Marichette m'ait encore embrassé de cette manière-là, pas même quand j'étais garçon.

Et c'est là toute l'aventure de Coton Drouin.

Il faut cependant ajouter, terminait ma grand'mère, à qui la finale du récit de l'histoire ne revenait qu'à demi—ces vieux maussades qui s'en vont ainsi déconfesser leurs vieilles ! — il faut cependant ajouter que cette histoire-là n'est peut-être pas aussi *vraie* que d'autres. Car, c'est de Coton lui-même qu'on la tient, et ce vieux *crapoucïn* était un menteur avéré, connu *dix lieues à la ronde*.

Inventé tant qu'on voudra, ce conte du terroir témoigne de la puissance d'imagination et des qualités de narrateur de nos anciens.

Henri LONGPRE,

Curé de Saint-André.

Notes historiques

SUR LES ECOLES D'AGRICULTURE

DANS QUÉBEC (1)

(SUITE)

Sixième école d'agriculture de Québec. — ECOLE D'AGRICULTURE DE L'ASSOMPTION (1867-1899). — Peu de temps après que l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse eût cessé d'exister, il se fit un mouvement pour la création d'une nouvelle école d'agriculture dans la même région. Le rapport du commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la province de Québec pour les dix-huit mois finissant le 31 décembre 1868 nous fournit les détails de l'organisation de cette école.

Depuis bon nombre d'années, des progrès très marqués s'étaient faits en agriculture dans les comtés de l'Assomption, Montcalm et Joliette. Le comité de régie des sociétés d'agriculture de ces comtés, à la suggestion de l'honorable P.-U. Archambeault, alors membre du Conseil législatif et président de la société d'agriculture de l'Assomption, demanda l'établisse-

(1) *Errata.* — A la page 348 du numéro 4 (avril 1916) de la *Revue canadienne*, au cours de l'article *Notes historiques sur les écoles d'agriculture dans Québec*, à la neuvième ligne, en comptant du bas de la page, on doit lire \$600 au lieu de \$600,000. — A la page 354 du même numéro, une omission a été faite de la fin de l'alinéa commençant par les mots *le 13 décembre 1863...* A la suite de la dernière ligne du bas de cette page se terminant comme suit *En 1909, le gou-*, il faudrait ajouter les lignes suivantes : *vernement en met dix à la disposition des élèves et donne en outre des gratifications mensuelles aux élèves non boursiers dont les notes de conduite et de travail sont bonnes.* — J.-C. C.

ment d'une école d'agriculture comme étant très propice à faire avancer l'agriculture dans les comtés circonvoisins. Ce mouvement fut généreusement et énergiquement secondé par l'honorable L. Archambault, alors député du comté de l'Assomption, tant auprès des autorités du collège de l'Assomption que, plus tard, au Parlement et auprès des membres du cabinet de Québec. Deux requêtes des sociétés d'agriculture des comtés de l'Assomption et de Montcalm furent présentées aux directeurs du collège de l'Assomption, les priant de vouloir bien se charger d'établir cette école et de mettre leur ferme à sa disposition. Ces messieurs comprirent quelles difficultés ils auraient à surmonter pour créer et maintenir une institution de ce genre. Mais, convaincus de son utilité pour nos cultivateurs et persuadés que la législature la verrait d'un bon oeil, ils consentirent à se charger de l'entreprise. Cette détermination fut arrêtée dans une assemblée extraordinaire, tenue le 16 mai 1866. On y exprima l'espoir que l'école s'ouvrirait dans l'automne de 1867, si c'était possible.

On se mit à l'oeuvre. M. le procureur du collège alla visiter l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et sa magnifique ferme. Il fit aussi un voyage à Ottawa pour demander un secours pécuniaire afin de subvenir aux frais des préparatifs. La Chambre vota la somme de \$659.00. On put les toucher la même année. M. Amédée Marsan, étudiant en droit, fut envoyé à l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour y étudier la science agricole. Ayant déjà quelques notions théoriques et pratiques, M. Marsan, du reste bien doué, pouvait, au bout d'un an, subir son examen devant la Chambre d'agriculture et obtenait son diplôme. C'était le 11 mars 1868. M. Marsan avait cependant déjà commencé à professer. Mais, pour l'obtention de son diplôme, il lui avait fallu attendre une réunion des membres de la Chambre, qui ne put avoir lieu plus tôt. Voici un extrait des délibérations :

Chambre d'agriculture du Bas-Canada. — Montréal, 11 mars 1868. — Présents : — MM. l'honorable L. Archambault, ministre d'agriculture, U. Archambault, W. Boa, Major Campbell, J. Perrault et Rév. F. Pilote. — Les membres composant l'ancienne chambre se forment en comité-général pour procéder à l'examen de M. Marsan, qui se présente pour recevoir un brevet de capacité comme professeur d'agriculture. Après une série de questions auxquelles M. Marsan répond d'une manière satisfaisante, il est résolu : — Que M. Amédée Marsan, ayant répondu d'une manière satisfaisante aux diverses questions qui lui ont été faites, ce monsieur a droit à un certificat de capacité comme professeur d'agriculture conformément à l'ordre-en-conseil en date du 11 septembre 1863.

L'école ne put s'ouvrir que le 5 novembre 1867. C'était la première école d'agriculture ouverte dans la Puissance du Canada sous le régime de la Confédération. Le premier élève qui se présenta fut M. Henri Papin, de l'Assomption. Il dut attendre d'autres élèves qui avaient demandé leur entrée, mais qui n'étaient pas encore prêts à s'installer. — Voici les noms de ceux qui assistèrent à l'entrée du 5 novembre : MM. Henri Papin, de L'Assomption ; Elie Giroux, de Sainte-Philomène ; Zéphirin Roussel, de Sainte-Philomène ; Israël Prud'homme, de Sainte-Philomène ; Zotique Lefebvre, de Sainte-Philomène ; Joseph Mallette, de Sainte-Philomène. — Arrivèrent plus tard, le 18 novembre : MM. Ernest Gaudet, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Calixte Hébert, de Saint-Cyprien ; Omer Dozois, de Saint-Bernard-de-Lacolle ; Joseph Laporte, de Saint-Paul-de-Lavaltrie. — Ces élèves, au nombre de dix, après demande régulièrement faite à la Chambre d'agriculture, furent déclarés demi-boursiers et reçurent comme tels une gratification de \$50.00 chacun.

La ferme du collège, appelée *Ferme du Portage*, affectée à l'école, bien qu'on l'eût cultivée jusqu'alors d'après un mode assez profitable, était loin d'être une ferme-modèle. Elle avait appartenu à un riche négociant (M. Leroux). Celui-ci l'avait

louée à un locataire qui n'en cultivait que les parties les plus faciles sans presque y mettre d'engrais, de sorte que le sol était épuisé lorsque le collègue en fit l'acquisition. Les bâtiments étaient aussi en fort mauvais état. De plus, on dut prendre plusieurs années afin de se procurer le plus nécessaire pour l'exploitation d'une ferme aussi considérable. Elle était située au nord-est du village de L'Assomption, et était en partie ceinturée par la jolie rivière de L'Assomption. Elle contenait deux cents arpents en superficie, tous cultivables. Elle était alors déjà partagée en six champs, mais non régulièrement. Il a fallu rectifier ces secteurs par un système de rotation.

L'école d'agriculture de L'Assomption en était une du second degré. Son but était de former les fils de cultivateurs à une culture raisonnée et bien entendue et de répandre par eux la science agricole dans les campagnes. Le cours d'études était de deux ans pour ceux qui, en entrant, savaient écrire le français correctement et possédaient bien les éléments du calcul. L'année était divisée en trois trimestres. Le premier allait du 1er septembre au 23 décembre, le second, du 26 décembre à Pâques, le troisième, de Pâques aux premiers jours de juillet. Les vacances s'étendaient des premiers jours de juillet au 1er septembre. Les examens avaient lieu à la fin de chaque trimestre. Les études théoriques comprenaient les cours suivants : 1° Grammaire française et anglaise. 2° Arithmétique dans toutes ses parties. 3° Eléments de géométrie et de mécanique agricoles. 4° Physique et chimie agricoles, géologie. 5° Culture ou agriculture proprement dite. 6° Economie rurale et administration. 7° Comptabilité agricole. 8° Eléments de botanique. 9° Horticulture et arboriculture. 10° Zootechnie et zoologie agricoles, comprenant l'art vétérinaire. 11° Droit rural. 12° Notions sur les défrichements. Les élèves apprenaient régulièrement la pratique à l'étable et au champ.

Lorsque le collège de L'Assomption, dont le supérieur était alors M. l'abbé P.-F. Dorval, ouvrit cette école, un prêtre, M. l'abbé J.-T. Gaudet, en fut le premier directeur. M. I.-J.-Amédée Marsan fut le premier professeur d'agriculture, fonction qu'il occupa pendant toute la durée de l'existence de l'école. M. L.-U. Fontaine, avocat, y était professeur de droit rural, M. le Dr A. Charbonneau, professeur d'art vétérinaire, et M. Alphonse Reid, chef de pratique. La Chambre d'agriculture accorda à l'école, comme elle l'avait fait antérieurement aux écoles d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Sainte-Thérèse, dix bourses dont bénéficièrent, les premiers, les dix élèves nommés précédemment.

Les premiers rapports des directeurs de l'école de L'Assomption indiquent que les débuts furent lents et même difficiles. Néanmoins, l'activité, le dévouement et l'esprit d'initiative des autorités de l'institution, et surtout ceux de son professeur d'agriculture, dont la persévérance dans le travail lui firent toujours vaincre tous les obstacles, ont mis à même le comité, nommé par le Conseil d'agriculture de Québec pour faire la visite des écoles d'agriculture en 1877, dix ans après la fondation de l'école de L'Assomption, de conclure son rapport sur la visite de cette école de la façon suivante : " Après avoir fait un examen attentif de cette institution, le comité est d'opinion que l'école d'agriculture de L'Assomption est une institution fondée, reposant sur une base bien affermie, ayant sa maison distincte, et une propriété foncière susceptible d'améliorations constantes qui peuvent être utiles au public et remplir les vues du Conseil d'agriculture. "

En feuilletant les rapports subséquents de l'école de L'Assomption on voit que celui de 1878-79 contient une série de six plans lithographiés très bien faits par M. l'arpenteur J.-A. Martin, de Saint-Jacques-de-l'Achigan, qui montrent d'a-

bord dans quel état était la *Ferme du Portage* en 1875, puis les améliorations qui y ont été faites successivement, en 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880. On voit aussi dans le rapport de 1887-88 un plan semblable indiquant les améliorations faites depuis 1880.

L'école de L'Assomption, telle qu'organisée en 1867 par la direction du collège de L'Assomption et subventionnée par le gouvernement de Québec, fonctionna sous ce régime de novembre 1867 à octobre 1892, soit pendant une période de 25 ans. Au 1er octobre 1892, l'école subit une réorganisation complète. Par suite d'une convention entre le gouvernement de Québec et le collège de L'Assomption, ce dernier loua à une société composée de deux prêtres du collège et de M. I.-J.-Amédée Marsan, pour une période de cinq années à partir du 1er octobre 1892, la ferme et la beurrerie du collège, avec tout le cheptel (bétail) et le mobilier, moyennant la somme de \$1,000 par année. L'institution fut alors dirigée par une société composée comme suit : M. l'abbé G.-V. Villeneuve, procureur du collège, président ; M. l'abbé J.-Em. Charlebois, directeur de l'école ; M. I.-J.-Amédée Marsan, m. c. a., professeur d'agriculture. M. Andrew Scott, cultivateur écossais, devenait, en même temps, chef de pratique de la ferme-école. Deux ans après cette réorganisation, le nombre des élèves augmenta et atteignit en 1895-96 le maximum de 52, résultat dû à une campagne de conférences agricoles entreprise par le Père Lacasse, o. m. i., et M. le Dr W. Grignon, sous les auspices de l'honorable M. Louis Beaubien, commissaire de l'agriculture de Québec.

Tous les amis de l'agriculture ont regretté qu'à la fin de l'année fiscale 1898-99 des circonstances apparemment inévitables aient amené la disparition de l'école d'agriculture de L'Assomption qui venait de traverser une ère de progrès réel, et qui d'ailleurs avait procuré un si grand bien à la

classe agricole de la région sur laquelle elle étendait son influence.

M. le directeur de l'école annonçait, dans son rapport du 30 juin 1897, que, au cours de l'année fiscale 1896-97, une nouvelle école, bel édifice spacieux, en briques, avait été construite pour remplacer l'ancienne. Dans le rapport de juin 1898, il se plaisait à constater que les qualités et les dispositions des 37 élèves qui avaient suivi les cours, cette année-là, étaient très satisfaisantes. Et voilà que, en 1899, le rapport du commissaire de l'agriculture de Québec est veuf du rapport de l'école d'agriculture de L'Assomption qui, cette même année, a fermé ses portes !

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE L'ASSOMPTION. — Ainsi que nous avons fait pour l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, nous donnons, extraits des divers rapports de l'école de L'Assomption, quelques détails qui complètent ces notes historiques. Voici d'abord la liste des différents directeurs qui se sont succédés à la gouverne de l'institution :

MM. les abbés Trefflée Gaudet, de novembre 1867 à juillet 1869 ; L.-J. Dozois, de septembre 1869 à juillet 1870 ; Louis Casaubon, de septembre 1870 à juillet 1878 ; J. Gaudet, de septembre 1878 à juillet 1885 ; Louis Casaubon, de septembre 1885 à juillet 1892 ; J.-Em. Charlebois, de septembre 1892 à juillet 1893 ; Damase Lafortune, de septembre 1893 à juillet 1894 ; Jean-Baptiste Jobin, de septembre 1894 à juillet 1899.

Voici maintenant les noms des professeurs à l'école d'agriculture de L'Assomption, pendant ses trente-deux ans d'existence :

Professeur d'agriculture: M. I.-J.-Amédée Marsan. (Il a été pendant tout ce temps l'unique professeur d'agriculture. D'après les rapports des di-

vers comités chargés par le Conseil d'agriculture de la province de visiter les écoles d'agriculture, M. Marsan a toujours accompli ses devoirs en donnant la plus entière satisfaction.) — *Professeurs de médecine vétérinaire*: le Dr A. Charbonneau et le Dr G. Alarie. — *Professeurs de droit rural*: M. L.-U. Fontaine et M. J.-Z. Martel. — *Chefs de pratique*: MM. Alphonse Reid (1867-1869); Michel Gauvin (1869-1871); Mathieu-Jos. Rappe (1871-1872); I.-J.-Amédée Marsan (1872-1892); Andrew Scott (1892-1894); I.-J.-Amédée Marsan (1894-1895); M. Colerette (1895-1896); Procul Charlebois (1896-1899).

Les trente-deux rapports annuels de l'école d'agriculture de L'Assomption exposent comme suit le mouvement de l'entrée des élèves dans cette institution pendant ces trente-deux années d'existence :

années	élèves nouveaux	années	élèves nouveaux
1867.....	10	<i>report</i>	202
1868.....	10	1883.....	15
1869.....	10	1884.....	12
1870.....	15	1885.....	19
1871.....	12	1886.....	18
1872.....	10	1887.....	16
1873.....	17	1888.....	13
1874.....	12	1889.....	13
1875.....	12	1890.....	24
1876.....	12	1891.....	26
1877.....	10	1892.....	26
1878.....	13	1893.....	30
1879.....	13	1894.....	42
1880.....	13	1895.....	52
1881.....	16	1896.....	42
1882.....	17	1897.....	37
		1898.....	39
<i>à reporter</i>	202	<i>total.....</i>	626

Avant de clore ces notes, il nous paraît important d'attirer l'attention de ceux qui aiment à étudier l'histoire de l'agriculture dans la province sur le paragraphe suivant de l'annuaire du collège de L'Assomption pour 1914-15. On lit aux *éphémérides*, à la date du 19 avril 1915: "Déplacement de l'école d'agriculture, désormais destinée au logement des Soeurs de la Sainte-Famille", et, plus bas, à la date du 1er juin: "L'école d'agriculture est enfin assise sur ses bases nouvelles." L'école d'agriculture ainsi mentionnée n'est rien autre chose que l'édifice qui était l'école d'agriculture lors de la fermeture de cette institution en 1899, dont nous avons parlé. Il est évident qu'on appelle encore, par habitude, au collège de L'Assomption, cet édifice l'école d'agriculture. Or, *L'Enseignement secondaire au Canada*, livraison du 15 février 1916, dans sa *chronique collégiale*, faisant une revue des annuaires de nos institutions d'enseignement classique, écrit, au paragraphe consacré au collège de L'Assomption: "L'école d'agriculture, annexée au collège, est elle aussi en voie de se développer." A qui peut comparer les textes le quiproquo s'explique bien, mais il reste pour beaucoup de lecteurs un casse-tête qui autorise à croire à une résurrection de l'oeuvre plutôt qu'à une nouvelle affectation de l'édifice vacant.

Septième école d'agriculture de Québec. — ECOLE D'AGRICULTURE DU COLLÈGE SAINT-FRANÇOIS, RICHMOND (1875-1889). — L'école d'agriculture de Richmond est la septième du genre dont on retrouve l'existence dans la province de Québec et la sixième qui a vu son existence se terminer, on pourrait dire prématurément, bien qu'elle ait vécu quatorze ans. Avant de donner les quelques notes historiques qui la concernent, il est bon de se renseigner sur deux autres projets d'école d'agriculture qui, après avoir autorisé les plus belles espérances, se sont cependant réduits à rien.

Le premier de ces projets est celui d'une ferme-école que, en 1868, l'école normale Jacques-Cartier de Montréal, qui faisait donner depuis quelques années des leçons d'agronomie à ses élèves aspirant au diplôme d'instituteurs, se proposa de s'annexer, afin de faire de ces cours agronomiques des cours d'agriculture pratiques en même temps que théoriques. A venir jusque-là, ces cours d'agronomie avaient été donnés par M. F.-M.-F. Ossaye, ancien directeur de l'éphémère école de La Tortue, dont il a été fait mention précédemment. C'était ces cours qu'avait suivis M. J.-D. Schmouth, autrefois professeur d'agriculture à l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Donc, dans l'automne de 1868, les autorités de l'école normale Jacques-Cartier envoyaient en Europe, pour y faire des études agricoles, M. l'abbé J.-O. Godin, actuellement curé de Vaudreuil. M. Godin visita, en 1869, les écoles de Grignon et de Beauvais, en France, de Gembloux, en Belgique, suivit même pendant un mois les cours de l'école d'agriculture de Glasnevin, en Irlande, puis, de retour à Montréal, se mit à donner des cours d'agriculture à l'école normale Jacques-Cartier, cours qu'il donna pendant 14 ans jusqu'en l'année 1883. Mais, on ne voit pas qu'il ait été donné suite au projet d'annexion à cette école normale d'une ferme-école.

Le deuxième de ces projets fut celui d'une école d'agriculture anglaise qui fut sur le point de se fonder à Compton pour le bénéfice des fils de cultivateurs de langue anglaise des Cantons de l'Est. Voici ce qu'en dit M. Georges Leclerc, secrétaire du Conseil d'agriculture de la province de Québec, dans son rapport annuel à l'honorable Louis Archambault, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de Québec, pour l'année financière se terminant le 30 juin 1873 :

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le rapport ci-annexé du comité auquel a été référée la question de l'établissement d'un collège

d'agriculture à Compton pour l'instruction de nos fils de cultivateurs d'origine anglaise. — Les principaux promoteurs de cette entreprise, au nombre de vingt-six, s'étaient organisés en association pour fonder cette école et un acte à cet effet fut signé par eux. Sous ces circonstances, le Conseil d'agriculture, croyant que toutes les difficultés étaient aplanies et que ce projet allait se réaliser, passa une résolution par laquelle il était décidé que l'octroi annuel voté en faveur de ce collège serait accordé, moins les \$800 votées pour venir en aide à ce collège, et, pour terminer ses arrangements, que les \$600 votées pour les bourses seraient payables. — Mais, malheureusement, quand on en vint à l'exécution de ce projet, il y eut divergences d'opinion. Quelques-uns soutinrent qu'il était impossible de commencer les travaux avec une somme inférieure à cinquante mille piastres, les autres prétendaient qu'ils pourraient facilement les entreprendre avec un sixième de cette somme. Ce fut alors que le comité d'enseignement se rendit à Compton pour avoir une idée juste de la situation, et, comme vous pourrez le voir par son rapport, il offrit à cette association des conditions faciles et libérales basées sur ses propres calculs. Je regrette de dire que, malgré les bonnes dispositions du Conseil, l'affaire échoua complètement, les membres de l'association en question n'ayant pas cru devoir accepter les conditions imposées par le Conseil.

Voici, maintenant, comment M. le président du Conseil d'agriculture de la province de Québec annonçait dans son allocution annuelle, prononcée le 21 octobre 1875, la création de l'école d'agriculture de Richmond :

Le nombre des écoles d'agriculture s'est accru, depuis la dernière assemblée annuelle, par la fondation d'une école anglaise — le collège de Saint-François — à Richmond, dans les Cantons de l'Est.

Les renseignements suivants concernant la fondation de cette nouvelle école sont extraits du premier rapport annuel de son secrétaire, M. Arthur Wilcocks :

Monsieur. — J'ai l'honneur, pour l'information du gouvernement provincial, de présenter, de la part des syndics du collège de Saint-François, le rapport suivant sur l'état et le progrès du département agricole de

l'institution sus-nommée. Conformément aux exigences du Conseil d'agriculture, et avec le consentement du comité nommé par ce Conseil à cette fin, les syndics ont loué pour un terme de 99 ans une ferme contiguë au collège, connue sous le nom de *Place Cleveland*, de la contenance de 130 arpents de terre défrichée, dont la majeure partie a été cultivée depuis un grand nombre d'années... Deux municipalités, celle de Cleveland et celle de Richmond, ont contribué généreusement aux frais d'exploitation préliminaire de la ferme, la première ayant donné \$500 et la dernière \$200., sommes que l'on a employées à acheter du bétail... Les syndics ont eu l'avantage de s'assurer les services de M. Arthur-R. Jenner Fust, gentilhomme anglais, doué d'une expérience dans l'agriculture et d'une éducation libérale remarquables, et dont les connaissances pratiques de la ferme, fruit d'un long travail sur les fermes les mieux cultivées de l'Angleterre, ont été fortifiées par un séjour de 17 années en Canada, durant lesquelles il s'est livré presque continuellement à des poursuites (entreprises) agricoles... La faculté se compose de MM. A.-R.-J. Fust, professeur d'agriculture; R.-W. Webber, M.D., professeur d'histoire naturelle; G. Parayne, professeur de français; C.-W. Parkin, professeur des mathématiques; W.-H. Simmonds, chirurgien vétérinaire... La ferme occupée par le professeur Jenner Fust et sa famille est vaste et offre tout l'espace et tous les avantages possibles à un grand nombre d'étudiants, ainsi qu'à un surplus de travailleurs habiles que les syndics désirent attacher à la ferme durant les premières années.—Les étudiants du collège Saint-François, ainsi que ceux du département agricole, prennent ensemble leur pension dans la bâtisse du collège, et cet arrangement économique contribue grandement au succès du département agricole... — Le cours d'enseignement complet embrasse deux années. Les études se poursuivront suivant leur ordre, et les élèves seront promus suivant le progrès qu'ils feront. — Classe inférieure : algèbre, géométrie, tenue des livres—théorique et pratique —, botanique élémentaire. — Classe supérieure : trigonométrie simple, arpentage et mesurage, zoologie, comprenant l'entomologie, physique, comprenant les lois de la matière, la mécanique, l'hydrostatique et la pneumatique, chimie agricole et géologie, économie politique, composition (anglaise et française), et l'agriculture pratique, avec lectures (conférences) durant tout le cours.—Cours complet, deux ans. Ceux qui auront subi leur examen final auront droit à un diplôme de gradué en agriculture (g. a.).

L'école d'agriculture de Richmond semblait donc ouverte

sous d'excellents auspices et, cependant, elle a passé par beaucoup de vicissitudes. Au moment de sa création, alors qu'elle avait à sa tête son éminent principal, M. Jenner Fust, l'un des plus forts agronomes qui soient passés dans la province, ce qui lui a d'abord manqué, ce sont les élèves. Puis, sont survenues des difficultés dans l'exploitation des fermes qu'elle a louées pour le développement de la pratique agricole nécessaire aux élèves, enfin, des misères au sujet de l'accomplissement des conditions imposées par le gouvernement pour le paiement des octrois accordés à l'institution et des bourses attribuées aux élèves. Tout ce qu'on peut extraire de ces rapports, c'est que, pendant plusieurs années, l'école est restée affiliée au collège Saint-François, puis est devenue la propriété d'une compagnie jusqu'au moment où l'honorable colonel W. Rhodes, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la province, en 1889, dans son rapport de la même année, dit, au paragraphe concernant les écoles d'agriculture: "J'ai été obligé de fermer l'école anglaise (c'était celle de Richmond). Elle s'ouvrira cependant de nouveau dans des conditions (plus heureuses) qui nous permettent d'espérer des résultats satisfaisants." Ces espérances ne se sont pas réalisées et l'école d'agriculture de Richmond a virtuellement été fermée pour toujours le 31 décembre 1889.

On ne trouve que neuf des rapports des directeurs de cette école publiés dans les rapports officiels des commissaires de l'Agriculture de la province de Québec pendant les quatorze ans de son existence.

Voici dans quel ordre, sans précision de dates, se sont succédés les divers directeurs et professeurs de l'école de Richmond.

Directeurs: MM. Arthur-R. Jenner Fust; Rév. Chs Tanner; John Ewing; Frédéric Lyster. — *Professeurs d'agriculture:* MM. Arthur-R.

Jenner Fust; Rév. Chs Tanner; John Ewing. — *Professeurs d'art vétérinaire*: MM. W.-H. Simmonds; Dr P.-V. Provost. — *Professeur d'histoire naturelle*: M. D.-R. Webber. — *Professeurs de droit rural*: MM. R. Short; Geo.-Aylmer Brook; G.-H.-A. Brooke. — *Chefs de pratique*: MM. Arthur R.-Jenner Fust; Lord Aylmer; Chs Petitelerc; Frédéric Lyster.

Mouvement de l'entrée des élèves pendant les quatorze ans d'existence de l'école de Richmond :

années	élèves	années	élèves
1875-76.....	2		73
1876-77.....	4	1882-83.....	18
1877-78.....	4	1883-84.....	18
1878-79.....	13	1884-85.....	18
1879-80.....	14	1885-86.....	20
1880-81.....	18	1886-87.....	11
1881-82.....	18	1887-88.....	11
	—	1888-89.....	11
à reporter	73	total.....	178

LES COMMISSIONS AGRICOLES ET LES ÉCOLES D'AGRICULTURE.

— Lorsque l'honorable colonel W. Rhodes ordonna que l'école d'agriculture de Richmond fermât ses portes, il le fit après avoir pris connaissance du rapport d'une commission nommée par la Législature de Québec au mois d'août 1887 et " chargée de faire des investigations au sujet de tout ce qui se rattache à notre système d'agriculture et de s'enquérir si nos diverses institutions agricoles atteignent le but désiré ". On avait donné à cette commission tous les pouvoirs nécessaires pour rendre son travail efficace.— Cette commission était composée de MM. Naz. Bernatchez, député de Montmagny, Louis Sylvestre, député de Berthier, Elie Saint-Hilaire, député de Chicoutimi, Joseph Pilon, député de Bagot, le Dr Ferdinand Trudel, député de Champlain, Albert-E. Lussier, député de

Verchères, Antoine Rocheleau, député de Chambly, Louis Bazinet, député de Joliette, Benjamin Beauchamp, député de Deux-Montagnes, Odilon Goyette, député de Laprairie. Louis Napoléon Larochelle, député de Dorchester, Joseph Morin, député de Charlevoix, Ozro Baldwin, député de Stanstead, et Alfred Lapointe, député de Vaudreuil. L'ordre en conseil nommait M. Bernatchez président de cette commission, qui avait, entre plusieurs autres travaux à accomplir, la mission de visiter les écoles d'agriculture alors existantes qui étaient celles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de L'Assomption et de Richmond.

A différentes reprises déjà, les écoles d'agriculture avaient été l'objet de rapports de diverses commissions ou de certains personnages officiels. Le rapport de l'honorable commissaire de l'agriculture de la province de Québec pour l'année 1869 contient un mémoire sur l'enseignement agricole présenté par une commission (ou comité) nommée par le conseil d'agriculture dans sa première assemblée tenue à la suite de sa nomination pour remplacer l'ancienne Chambre d'agriculture, en date du 11 août 1869. Ce comité était composé de MM. Joly, Lévesque, Tassé, Browning et Gaudet. Ce rapport mentionne la visite que les membres du comité ont faite aux écoles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de L'Assomption, les deux seules existantes en 1869. Il contient un exposé de l'état et du fonctionnement de ces deux écoles et fait des suggestions à propos de leur amélioration.

Le second rapport dans lequel il est question semi-officiellement des écoles d'agriculture de Québec, est une étude publiée en 1877 par l'honorable Louis Beaubien, président de l'Assemblée législative de Québec, à la suite d'une visite par lui faite privément à l'école d'agriculture de Lansing, dans l'état du Michigan, fondée en 1857, et à l'école d'agriculture de Guelph, dans la province d'Ontario, fondée en 1874. Elle

est intitulée *Etudes sur l'éducation agricole* et contient des considérations sur le fonctionnement des écoles d'agriculture de Québec. Elle a été vivement discutée dans une brochure publiée en 1877, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par M. l'abbé Narcisse Proulx, le directeur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, intitulée *Les écoles d'agriculture de la province de Québec vengées*.

Le troisième rapport, dans lequel il a été question des écoles d'agriculture de Québec, est celui d'une commission (ou comité) composée de MM. L.-H. Massuë, président, J.-M. Browning, vice-président et Georges Leclerc, secrétaire du Conseil d'agriculture de la province de Québec, nommés par ce Conseil, en 1883, pour visiter les écoles d'agriculture de Lansing, Michigan, et de Guelph et faire rapport. Comme le précédent, ce rapport a été fortement discuté dans une brochure plutôt humoristique, publiée à Québec sans nom d'auteur en 1884.

Enfin, un quatrième rapport, dans lequel a été examiné et discuté le fonctionnement des écoles d'agriculture de Québec, est celui de la commission agricole d'août 1887, dont nous avons d'abord parlé, rapport qui a été publié en 1888. La brochure qui le contient renferme aussi des réponses à certaines questions posées aux trois écoles d'agriculture du temps par M. le secrétaire de la commission et a donné lieu à la publication, le 2 janvier 1889, d'une brochure dont le titre indique bien le sujet et se lit comme suit : *Réponses aux principales accusations des rapports de la commission agricole contre l'école d'agriculture de Sainte-Anne*. Elle porte la signature de M. l'abbé L.-O. Tremblay, alors directeur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne.

En analysant ces quatre rapports ou études, on voit que les membres de ces commissions agricoles entretiennent deux opinions qui leur sont communes, au sujet des écoles d'agri-

culture qu'ils ont visitées. La première, c'est que ces écoles devraient être indépendantes de toute institution religieuse ou civile. Or, ces écoles, du moins celles de Sainte-Anne et de L'Assomption, ont été créées par les deux collèges classiques qui portent les mêmes noms, et elles n'ont d'existence possible qu'en vertu du fait que ces deux institutions ont eu assez de dévouement et d'esprit patriotique pour mettre leurs terres à la disposition de ces écoles afin qu'elles puissent fournir à leurs élèves la pratique agricole indispensable aux établissements de ce genre. Cette indépendance désirée par les commissions pour les écoles d'agriculture de Québec semblait facile à obtenir, d'après elles. Il suffisait de les abolir pour faire place à une seule école d'agriculture provinciale créée de toute pièce, dotée de fermes indépendantes et subventionnées par l'état, telles que celles de Lansing et de Guelph. On trouve cette opinion discutée dans le rapport du commissaire de l'agriculture de Québec pour l'année 1884, par M. Edouard-A. Barnard, dans une étude par lui faite officiellement et soumise à l'honorable premier ministre, en même temps commissaire de l'agriculture de Québec, M. John-J. Ross. Cette étude avait pour titre *Nos écoles d'agriculture*. La partie de cette étude de M. Barnard qui a trait à cette idée d'une seule école est à citer :

UNE ÉCOLE UNIQUE (?). — Quelques personnes, bien intentionnées sans doute, ont de temps à autre conseillé fortement d'abolir nos écoles d'agriculture pour les remplacer par une école unique, fondée et dirigée comme l'est le collège d'agriculture de Guelph, Ontario, ou encore celui de Lansing, Michigan. Après y avoir mûrement songé, après avoir visité soigneusement ces institutions et pris connaissance des cours qui y sont donnés, je ne crains pas de déclarer ce projet injuste et irréalisable. Il est injuste, parce que nos écoles actuelles ont des droits acquis et qu'elles méritent d'être conservées. Il est irréalisable, parce qu'une seule école, quelle bonne qu'elle puisse être, ne saurait donner à notre population agricole tout entière, au point de vue si essentiel de la pratique, les enseignements que donneront nécessairement trois écoles distinctes, situées dans des

régions tout à fait différentes, suivant des systèmes de culture basés sur les besoins de leurs districts respectifs, et donnant par leurs cultures les enseignements si précieux qu'offrent des fermes-modèles bien dirigées. Ce dernier point est d'autant moins à dédaigner que notre population agricole n'a pas eu les avantages qui découlent des exemples si communs à Ontario et aux Etats-Unis de praticiens agricoles très avancés et venant d'Europe, dont les cultures, dans presque toutes les localités, dans ces deux pays, peuvent servir de modèles. C'est pour cette raison qu'Ontario surtout peut se contenter d'une seule institution, basée plutôt sur l'étude des sciences se rattachant à l'agriculture, et sur des essais variés de cultures jusque là peu connues, que sur la bonne pratique, telle que tous les cultivateurs sont censés la faire sur leurs terres respectives. Ce projet est encore irréalizable, parce que les collèges d'agriculture de Lansing et de Guelph ont coûté un prix d'établissement qui nous paraîtrait fabuleux (environ \$500,000 et \$350,000 respectivement), et coûtent encore chaque année, pour les frais d'entretien seulement, au moins quatre fois plus que ne coûtent nos trois écoles réunies. Ce projet est en troisième lieu irréalizable, parce que notre population ne sent pas encore le besoin, et par conséquent ne voudrait pas, d'une éducation agricole plutôt scientifique que pratique, telle que celle donnée aux fils des cultivateurs anglais et écossais déjà habitués dès l'enfance, pour un grand nombre du moins, aux meilleures pratiques de l'Europe. Ce projet est irréalizable enfin, à cause des deux peuples distincts dont se compose la population de cette province; ils sont différents en effet par la religion, le langage et les habitudes, ce qui rendrait impossible ou à peu près la direction utile à donner à un pareil établissement.

En poursuivant l'étude des documents qui ont servi à rédiger les présentes notes historiques sur les écoles d'agriculture de Québec, on voit que les idées des sommités agricoles sur la question d'une école unique d'agriculture provinciale se sont profondément modifiées et que l'honorable ministre fédéral d'agriculture, l'honorable premier ministre de Québec et l'honorable ministre provincial d'agriculture des temps présents répartissent aujourd'hui, et cela depuis audelà de trois ans, sur les trois écoles d'agriculture actuellement exis-

tantes dans Québec, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Oka et Sainte-Anne-de-Bellevue, nommées ici par ordre d'ancienneté, une généreuse part des sommes considérables affectées par eux à l'agriculture.

Huitième école d'agriculture de Québec. — L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE ROUGEMONT (mai à novembre 1883). — Le 10 avril 1883, un ordre en conseil approuvé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec approuvait l'établissement d'une école d'agriculture à Rougemont, au comté de Rouville. Cette école s'ouvrait sous le nom de *Ferme-modèle provinciale de Rougemont* sur une ferme, alors la propriété de M. George Whitfield, située dans la paroisse de Saint-Césaire, comté de Rouville, sur le penchant sud-est de la montagne de Rougemont et comprenant 800 acres, dont 300 composés d'une glaise riche et de terre noire. Environ 350 acres, occupant la hauteur du versant de la montagne, sont composés de sable, de gravois et d'un sol sablonneux, tous parfaitement arrosés par les eaux du printemps autant que par celles des lacs situés au-dessus de la ferme. Celle-ci contient environ cent acres de bois debout. Ce sont principalement des érables à sucre et d'autres bois durs. Elle contient aussi plusieurs acres de vergers de choix, de pommiers d'excellent rapport. Le sol est fertile et bien adapté aux fins du pâturage et de l'élevage des bestiaux, à l'établissement de laiteries ainsi qu'à la culture du foin, des grains, des plantes-racines et de tous les produits de la ferme. Les écuries, presque entièrement neuves et parfaitement construites en pierres et en briques, sont très bien disposées pour abriter convenablement 500 têtes d'animaux, gardés dans les dépendances, ainsi qu'un nombre considérable de moutons et de porcs. Outre les bestiaux achetés ou nés sur la ferme, il s'y trouve 300 têtes de bétail de race pure, particulièrement importé des régions d'Angleterre, d'E-

cosse et d'Irlande réputées les meilleures pour l'élevage ou la production du lait. Ce bétail appartient aux espèces les plus populaires et les plus estimées, telles que *Polled Angus* ou *Aberdeen*, *Galloway*, *Hereford*, *Durham*, *Jersey*, *Ayrshire*, *West-Highland*, *Devon* et *Sussex*. L'animal le plus remarquable de ce troupeau était *Judge*, un taureau de la race *Polled Angus*, qui avait remporté le premier prix à l'exposition universelle de Paris, en 1880, et qui avait été payé \$20,000 par M. Whitfield.

Le *Journal d'Agriculture* de Québec, dans son numéro du mois de mai 1883, donnait les détails suivants sur ce nouvel établissement: "Les demandes d'admission doivent être adressées à M. S. Lesage, assistant-commissaire de l'agriculture, Québec. Le gouvernement choisira vingt élèves-apprentis, soit un par district judiciaire. L'enseignement sur la ferme sera surtout pratique. — Voici quel sera le personnel dirigeant de la ferme-modèle : Un surintendant-général, M. Edouard-A. Barnard, directeur de l'agriculture de la province de Québec, un éleveur de bétail, M. W. Watson, un fabricant de beurre et de fromage, M. J.-M. Jocelyn, un directeur des travaux (chef de pratique), un jardinier, un pépiniériste, un forestier et un comptable.— Aussitôt que les élèves-apprentis auront acquis les connaissances nécessaires dans les services d'exploitation agricole auxquels ils se destinent, on leur donnera des certificats ou diplômes en rapport avec leur véritable mérite. "

Lorsque l'école s'ouvrit au mois de mai, il y avait quatorze élèves et bientôt le nombre réglementaire de vingt fut atteint. Jamais établissement de ce genre ne s'était ouvert avec de plus belles perspectives.

Des circonstances qu'il serait oiseux de rappeler ici, bien connues d'ailleurs du public et mentionnées dans le rapport de l'honorable commissaire de l'agriculture de Québec pour

l'année 1883, ont été cause que cette école n'a subsisté comme telle que pendant six mois et a dû fermer ses portes au mois de novembre 1883.

Après son ouverture au mois de mai, une première inspection en fut faite, les 24 et 25 juillet, par M. S. Lesage, assistant-commissaire de l'agriculture de Québec, qui fit un rapport assez favorable sur son fonctionnement. Il n'en fut pas ainsi lors d'une seconde visite qu'il y fit le 10 octobre. Son rapport, cette fois, fut suivi d'une enquête dont le résultat fut la révocation de l'ordre en conseil du 19 avril précédent, qui avait approuvé son ouverture. Un second ordre en conseil, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 10 novembre 1883, recommandait qu'à partir de ce jour, la ferme de M. George Whitfield à Rougemont ne fût plus reconnue comme *ferme-modèle provinciale*. Le principal allégué de cet ordre en conseil de révocation était le non-accomplissement de la plupart des promesses faites par M. Whitfield au gouvernement au sujet de l'enseignement à donner aux élèves de la ferme.

(À SUIVRE)

J.-C. CHAPAIS.

Un Conseil de Guerre à Montréal

EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

Procès de huit soldats allemands accusés du crime de
désertion et exécutés à Montréal,
le 13 septembre 1757

(SUITE)

Confrontation faite par Nous Christophe de Sabrevoy, Ecuyer sieur de Sermonville, capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france, assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta, soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque, dit Mayence soldat de la compagnie Dumary, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Vincent soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac, et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de

l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les dites fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois, à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept trois heures de relevé en la chambre de la geole.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Dominique Mayer dit Mayer soldat de la compagnie de St. Vincent, auquel avons confronté Michel Dumary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète allemand et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis lequel à promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et rapporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin, sinon et à faute par lui de ce faire, qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin ; lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable, et la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé a dit que sa déposition du témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé, et les dits témoin et interprète déclaré ne le savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) DOMINIQUE MAYER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Dominique Mayer dit Mayer confronté Pierre Rognier dit Bellefleur, second témoin oui en la dite information, et après serment par eux fait de dire vérité, savoir le dit témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié, serviteur n'y domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa dépo-

sition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenu au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard, et a le dit accusé signé et les dits témoin et interprète déclaré ne le savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) DOMINIQUE MAYER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Dominique Mayer, dit Mayer, confronté Edouard Gabriel Richer dit Lajeunesse troisième témoin oui en la dite information et après serment par eux prêté de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du dit interprète allemand qui a de nouveau juré par serment de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connaissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de la déclaration qu'il n'est

point parent allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit témoin avec le dit accusé, signé, et le dit interprète a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) DOMINIQUE MAYER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour, douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Dominique Mayer dit Mayer confronté Louis Préjean quatrième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son

nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration, qu'il n'est point parent allié- serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il ny sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance. que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé a dit que cette déposition est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé, et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit témoin avec le dit accusé signé et le dit interprète à déclaré ne savoir signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJEAN, DOMINIQUE MAYER,
SERMONVILLE, PANET.

Confrontation faite par Nous Christophe de Sabrevoy, Ecuyer, sieur de Sermonville, capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de

Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer, de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne prisonniers es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Demuy faisant les fonctions de major à frontenac et par celle portée à mon dit sieur de Vaudreuil par M. Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal faisant les fonctions du procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à la quelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept cinq heures de relevé en la chambre de la geole.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons, Gaspard Hirt dit latulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne auquel avons confronté Michel Demary dit Ladouceur premier témoin oui à l'information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète allemand et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis, lequel a promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et rapporter ses réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age, qualité et demeure de sa déclaration qu'il n'est

point parent, allié, serviteur, ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin, si non et à faute par lui de ce faire n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète l'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenu au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre le témoin.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et ont les dit accusé témoin et interprète déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la géole.

Avons au dit Gaspard Hirt dit Latulippe confronté Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin oui en la dite information et après serment fait de dire vérité comme il est dit cy-devant, avec promesse par le dit interprète de nous rapporter fidèlement les réponses du dit accusé et lui bien faire entendre nos interrogatoires avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été en garnison ensemble au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, âge qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recollement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliquer par le dit interprète de la déposition et recollement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et là ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre elle.

Lecture à lui faite et répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé et les dits témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cinquante sept de relevé en la chambre du geolier.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Avons au dit Gaspard Hirt dit Latulippe confronté Edouard Gabriel Richer dit Lajeunesse troisième témoin oui en la dite information, et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du dit interprète

lement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et allemand, qui a de nouveau juré par serment de bien et fidèlement nous rapporter ses réponses avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age qualité et demeure et de sa déclaration, qu'il n'est point parent, allié, serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

Ce fait avons fait faire mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète, et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et ont les dits accusé, témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Gaspard Hirt dit latulippe confronté Louis Préjean quatrième et dernier témoin oui en la dite information, et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit

témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses, avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age qualité et demeure, et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié, serviteur ny domestique, des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il ny sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète et au témoin de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que cette déposition est vraie et qu'il n'a rien à dire contre icelle.

Lecture faite à l'accusé et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit témoin signé et le dit accusé et interprète déclaré ne savoir écrire et signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, SERMONVILLE, PANET.

Confrontation faite par Nous Christophe de Sabrevoy, Ecuyer, sieur de Sermonville, capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis

de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france, assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cogle soldat de la compagnie Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la Colombiere, Gaspard Hirt dit Latulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royaux de cette ville, accusés de crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Demuy faisant les fonctions de major à frontenac, et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis et major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance dudit jour dix de ce mois à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il ensuit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept, six heures de relevée en la chambre de la geole.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de la Colombiere, auquel avons confronté Michel Demary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par sa bouche, et le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustreberdre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que

nous avons choisi pour interprète allemand et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis lequel a promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et rapporter ses réponses, avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom age qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié, serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire, qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprete.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donner à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture à lui faite et à lui répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin et interprète déclarer ne savoir signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MICHEL FOURTRE, SERMONVILLE, PANET.

Du dit jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept du soir en la chambre de la geole.

avons au dit Michel Fourtre dit St. Michel, Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité suivant la forme cy devant expliquée avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été en garnison ensemble au fort de frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties. Interpellé de fournir présentement de reproches contre le témoin et faite par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la aussi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture à lui faite et répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et le dit accusé signé et le dit témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MICHEL FOURTRE, SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

Pierre-Georges ROY.

A travers les Faits et les Oeuvres

Verdun. — Les Allemands ne passent pas. — Castelnau et Pétain. — Sur le front russe. — En Asie. — La prise de Trébizonde. — Une étonnante expédition. — Des corps d'armée russes en France. — La conférence des Alliés à Paris. — M. Asquith à Rome. — Sa visite au Vatican. — Difficultés ministérielles en Angleterre. — La conscription. — M. Lloyd George. — Le budget anglais. — Nouvelles taxes. — Treize milliards de dette. — Un discours de M. de Bethmann-Holweg. — L'impudence teutonne. — La réponse de M. Asquith. — Encore des paroles de paix. — Une lettre du pape au cardinal Pommili. — Quelques commentaires. — L'ultimatum des Etats-Unis à l'Allemagne. — Au Canada.

ENCORE Verdun ! Depuis deux mois, cette petite ville, déjà célèbre, est devenue immortelle, et remplit le monde de son nom. Ce que nous écrivions, dans notre dernière chronique, au sujet de l'héroïsme de la défense française, n'a pas été démenti par les combats et les assauts récents. Les Allemands n'ont pas réussi à trouer la muraille d'acier contre laquelle ils se brisent. Ils n'ont pas passé, et tout fait prévoir qu'ils ne passeront pas.

Une fois de plus le kaiser et le kronprinz ont vu se dresser devant eux l'homme qui leur avait barré la route de Nancy en 1914. Nous savons maintenant — ce que les dépêches nous avaient indiqué — qu'il y a eu dans la dernière décade de février un moment d'effroyable péril. Et c'est à ce moment d'angoisse que Castelnau est accouru. "A quoi bon dissimuler, écrit M. Louis Barthou, que tout au début, dans les premiers jours, la situation fut grave ? Castelnau arriva et la rétablit. Ceux qui l'ont vu, le vendredi matin, sur le per-

ron de la mairie du petit village qui, demain, sera célèbre, n'ont pas de mots pour dire l'impression produite par son calme, par son sang-froid, par sa souriante présence d'esprit. Cette minute relève de l'histoire. Il y avait là, justement revêtu de l'habit militaire, un historien pour la saisir. Il appartenait à l'homme qui avait sauvé Nancy de sauver Verdun. Le coup d'oeil, la résolution, le sens militaire de Castelnau, père héroïque et soldat magnifique, ont deux fois rendu à la France des services que la France n'oubliera pas. ”

Lorsque le chef d'état-major général arriva à Verdun, Douaumont venait de succomber sous les coups des Allemands. Aux yeux de quelques-uns, la situation était désespérée. Castelnau mesura le danger d'un ferme coup d'oeil. Prenant immédiatement le commandement, sans une minute d'hésitation, il organisa, avec une promptitude et une énergie prodigieuse, et lança contre ce point stratégique la contre-attaque furieuse, irrésistible, qui arracha Douaumont aux Allemands, et leur infligea un des plus sanglants échecs de cette guerre. Verdun était sauvé ! “ L'empereur d'Allemagne, qui était venu assister à la prise de Verdun, comme il était venu en 1914 assister à la prise de Nancy, écrit la *Gazette de Lausanne*, trouva en face de lui ce même général, qui, victorieux sur le Grand-Couronné, devait une fois de plus tenir en échec la grande ruée des troupes impériales. ”

A côté de Castelnau, nommons celui dont les dépêches et les journaux nous ont appris le nom, jusqu'ici peu connu : le général Pétain. “ Quand on parle du général Pétain, dit M. Barthou, dans le même article que nous citons plus haut, le même mot, qui que ce soit celui qui en parle, vient sur les lèvres : *C'est un chef*. Dès qu'on l'aborde, cette impression domine. Grand, élancé, souple, la parole sobre et précise, le geste ferme, il est fait pour commander. On le disait froid. J'ai rarement trouvé, associée à de plus hautes responsabilités,

plus d'aisance enjouée et charmante. Il sait ce qu'il veut, et il le veut bien. Il ne s'abandonne pas à la fortune, il la prépare. Il suppute, pour y faire face, toutes les combinaisons de l'adversaire, ne laissant rien au hasard de ce qui peut être prévu, décidé et organisé. ”

Et maintenant, laissons parler un combattant de ces semaines épiques. Voici un émouvant extrait des notes d'un officier supérieur : “8 mars—On revit, on tâche de revivre ces journées. L'empereur allemand avait besoin d'une victoire. Il a jeté en avant ses troupes d'élite : Poméraniens, Brandebourgeois, les piliers de l'empire. Nos “75” les ont anéantis... Le nombre d'obus qui ont été tirés dépasse l'imagination : plusieurs millions. Le sol tremblait sans arrêt... On a calculé que, sur un seul point du front, large de 200 mètres et profond de 450, ils ont lancé plus de 80,000 projectiles, en majorité de 220 et de 305. Gaz asphyxiants et gaz lacrymogènes, jets de liquide enflammé, ils ont tout mis en oeuvre et ils n'ont pas abouti... Mais Pétain était là, et Castelnau, donnant des ordres clairs, précis, aussi calmes qu'à la manoeuvre... Quelle joie pour nous quand nous sommes rentrés l'autre nuit, au petit village de... qui sera célèbre pour toujours, d'apercevoir Castelnau, à travers sa fenêtre sans rideaux, assis à une petite table éclairée par une seule bougie, donnant ses instructions pour la bataille du lendemain ! ”

Nous nous demandons combien de temps encore les Allemands vont persister à faire décimer l'élite de leurs corps d'armée autour des sanglantes collines de Verdun.

Dans le nord, vers Saint-Eloi, il y a eu, en ces dernières semaines, des combats très vifs, où nos Canadiens ont joué un beau rôle. Là non plus les soldats du kaiser n'ont pu réussir à passer outre. Pendant ce temps, les Russes ont continué à porter de rudes coups à leurs ennemis, sur le front de la Courlande, de la Volhynie et de la Bukovine. Mais c'est surtout

en Asie que les armées du tsar ont remporté des avantages sérieux. La prise de Trébizonde a été célébrée avec raison comme un fait de guerre important. Elle va faciliter l'avance rapide des Russes à travers l'Anatolie et va leur permettre de porter bientôt à la Turquie des coups décisifs, au cœur même de ses provinces asiatiques.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul exploit accompli récemment par les Russes. Ils viennent d'en exécuter un autre, d'une nature quelque peu différente, mais qui concourt au même but. Nous voulons parler de l'arrivée inopinée, en France, d'une armée russe, débarquée à Marseille, pour venir prendre part aux opérations sur le front occidental, sur la Meuse, en Champagne ou dans les Flandres. Cet événement imprévu a produit une profonde sensation, et chez les Alliés, et chez les ennemis. C'est vraiment un tour de force. Ces troupes ont dû être embarquées sur des transports dans un port de Sibérie, à Vladivostok probablement, et suivre ce long itinéraire, la mer du Japon, l'océan pacifique, la mer de Chine, l'océan indien, la Mer Rouge, le canal de Suez, la Méditerranée. Cette expédition est une démonstration frappante de la puissance des Alliés, de leur union étroite, de leur maîtrise des mers. Comme effet moral encore plus que comme secours matériel, elle est très importante. Une armée russe, traversant la Sibérie, gagnant les confins de l'orient, s'embarquant de là sur les flots du Pacifique, contournant la Chine, l'Indo-Chine, l'Inde, l'Arabie, faisant le tour presque entier d'un hémisphère, et franchissant dix mille milles, pour venir combattre les Teutons en France à côté des armées françaises! Ce n'est assurément pas un spectacle banal, et ce sera l'un des faits les plus étonnants de cette prodigieuse guerre. Les dépêches ont signalé spécialement cet incident comme une marque de la coordination plus parfaite des efforts de la coalition antigermanique.

Cette coordination jugée par tous si nécessaire, s'est aussi manifestée d'une autre manière, par la grande conférence des Alliés, tenue à Paris les 27 et 28 mars. Les séances en ont été présidées par M. Briand, le premier ministre français. Elles ont eu lieu au ministère des Affaires étrangères. Les représentants des diverses puissances qui ont pris part à ces réunions étaient : MM. Briand, Viviani, Ribot, le général Joffre, pour la France ; MM. Asquith, Sir Edward Grey, lord Kitchener et Sir Douglas Haig, pour l'Angleterre ; M. Iswolsky et le général Gilnnsky, pour la Russie ; le premier ministre Salandra, M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères, et le général Cadorna, pour l'Italie ; M. de Brocqueville, pour la Belgique ; le prince Alexandre, pour la Serbie ; l'ambassadeur japonais, pour le Japon. Les plus graves questions militaires et économiques ont été traitées. Un membre de la conférence a communiqué ses impressions au *Matin*, de Paris : " J'ai vu, a-t-il dit, beaucoup de conférences d'hommes d'Etat et de diplomates. D'ordinaire on a l'impression que chacun d'eux cherche l'occasion de tourner à son profit toute faute ou toute faiblesse des autres et s'efforce d'obtenir le maximum d'avantages pour le gouvernement qu'il représente. Rien de cela à cette conférence. Après quelques mots de bienvenue du premier-ministre Briand, la discussion s'ouvrit et le souffle des grandes idées et des grandes résolutions sembla passer sur l'assemblée historique et nous émut profondément. A tout moment nous sentions qu'il nous incombait de travailler pour l'humanité plutôt que pour toute aspiration nationale. L'image de l'ennemi qu'il faut réduire était sans cesse devant nos yeux. L'absolue nécessité de l'union et du sacrifice avait son écho dans chacune des paroles prononcées. Il y avait enfin dans cette conférence une grandeur que n'oublieront jamais ceux qui ont eu l'honneur de prendre part à ses délibérations."

La conférence a siégé pendant deux jours. Elle a adopté unanimement les résolutions suivantes : " I. Les représen-

tants des gouvernements alliés, réunis à Paris les 27 et 28 mars 1916, affirment l'entière communauté de vues et la solidarité des alliés. Ils confirment toutes les mesures prises pour réaliser l'unité d'action sur l'unité de front. Ils entendent, par là, à la fois l'unité d'action militaire, assurée par l'entente conclue entre les états-majors, l'unité d'action économique, dont la présente conférence a réglé l'organisation, et l'unité d'action diplomatique, que garantit leur inébranlable volonté de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire de la cause commune. — II. Les gouvernements alliés décident de mettre en pratique, dans le domaine économique, leur solidarité de vues et d'intérêts. Ils chargent la conférence économique qui se tiendra prochainement à Paris de leur proposer les mesures propres à réaliser cette solidarité. — III. En vue de renforcer, de coordonner et d'unifier l'action économique à exercer pour empêcher les ravitaillements de l'ennemi, la conférence décide de constituer à Paris un comité permanent dans lequel tous les alliés seront représentés. — IV. La conférence décide: 1o De poursuivre l'organisation, entreprise à Londres, d'un Bureau central international des affrètements; 2o De procéder en commun, et dans le plus bref délai, à la recherche des moyens pratiques à employer pour répartir équitablement entre les nations alliées les charges résultant des transports maritimes et pour enrayer la hausse des frets. ”

* * *

Après la clôture de la conférence de Paris, le premier ministre d'Angleterre, M. Asquith, s'est rendu jusqu'en Italie. Son voyage à Rome, comme celui qu'avait fait antérieurement M. Briand, avait sans doute pour objet de resserrer les liens qui unissent l'Italie à la cause des Alliés. M. Asquith a eu une audience du roi, et il a été reçu solennellement, au Capitole

par le prince Prospero Colonna, maire de Rome. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, les journaux ont signalé le passage suivant: " A cette place et à ce très grave moment de l'histoire du monde, je tiens à réaffirmer la foi inébranlable des Alliés dans la cause de la liberté et de la justice, et à proclamer notre irrévocable détermination de vaincre, de protéger les peuples faibles, et aussi de ne pas tolérer la violation des lois sociales, devenues élémentaires après des siècles de conflit. "

M. Asquith n'a pas voulu laisser passer sa visite à Rome, sans aller rendre ses hommages au Souverain-Pontife. Il a été reçu au Vatican, et a eu avec le pape une audience d'une demi-heure. C'est là, sans contredit, un événement notable. Il y a moins d'un demi-siècle, la présence d'un premier ministre d'Angleterre au Vatican eût paru une chose impossible. Et maintenant, elle est acceptée comme une chose toute naturelle. Il y a évidemment quelque chose de changé dans l'esprit public anglais.

* * *

De retour en Angleterre, M. Asquith s'est trouvé en présence de sérieuses difficultés politiques. C'est toujours la question de la conscription qui fait naître les divergences et menace la cohésion ministérielle. Un élément important soutient qu'un trop grand nombre d'hommes aptes au service militaire refusent de s'enrôler, et que les circonstances exigent une mesure générale de conscription. M. Lloyd George semble être le chef des conscriptionnistes. Il a mis en jeu toute son influence pour emporter l'adhésion du cabinet à cette politique. Mais M. Asquith y est énergiquement opposé, et affirme qu'il abandonnerait son poste plutôt que d'accepter l'imposition du service obligatoire universel. Les délibé-

rations du cabinet ont fait constater qu'il était profondément divisé sur cette question. On s'est demandé qui allait l'emporter, de M. Asquith ou de M. Lloyd George. Si M. Asquith démissionnait, sa retraite entraînerait la dissolution du ministère de coalition. Qui formerait la nouvelle administration? Beaucoup de parlementaires proclament que M. Lloyd George serait l'homme de la circonstance. Personne ne nie ses aptitudes, son talent, son activité et son énergie. Mais un grand nombre d'unionistes, favorables à la conscription, lui sont cependant plus hostiles qu'à M. Asquith. M. Bonar Law, le chef du parti unioniste, dont on a aussi parlé comme d'un premier ministre possible, estime que l'intérêt national exige le maintien du gouvernement de coalition dont M. Asquith est le lien nécessaire. Il nous semble qu'il a absolument raison. Nous avons beau examiner le personnel des hommes politiques anglais actuels, nous ne voyons pas où l'on pourrait trouver les éléments d'un gouvernement plus fort, plus représentatif de la pensée, de la volonté et de l'activité nationales, que le gouvernement Asquith. Les meilleurs hommes de l'Angleterre, les personnalités les plus éminentes du Parlement, les parlementaires et les hommes d'Etat les plus expérimentés en font partie. Il suffit de nommer MM. Asquith, Balfour, lord Kitchener, sir Edward Grey, lord Lansdowne, Lloyd George, Bonar Law, Austen Chamberlain, lord Curzon, McKenna, et plusieurs autres.

A notre humble avis, la dislocation du ministère britannique, en ce moment, serait une calamité. Les hommes politiques anglais doivent avoir autre chose à faire actuellement que des crises ministérielles. Cependant il paraît incontestable que l'on a été tout près d'en avoir une, et le danger n'est peut-être qu'ajourné à l'heure où nous écrivons. Après beaucoup de délibérations et de discussions, on en serait venu à un compromis, accepté par les deux groupes du cabinet. Le

service obligatoire universel ne serait pas maintenant adopté, mais il serait décidé qu'on y aurait recours dès que l'intérêt national en démontrerait la nécessité. En d'autres termes la conscription est ajournée, avec une demi-promesse qu'elle pourra être adoptée dans un avenir plus ou moins rapproché. Cette question va demeurer un danger permanent pour le ministère. Il est difficile de bien juger la situation à la distance où nous sommes. Les partisans de la conscription ont de forts arguments. Des circonstances exceptionnelles demandent des mesures exceptionnelles. Mais si l'adoption de ces mesures doit faire éclater la discorde, n'en résultera-t-il pas un plus grand mal? Il ne faut pas non plus oublier le fait que le volontariat a donné jusqu'ici à l'Angleterre une armée de quatre millions de soldats. Il est certain que le problème est difficile à résoudre.

Un autre problème, d'une autre nature, mais comportant lui aussi ses difficultés, c'est celui des finances. Comment faire face à l'écrasante augmentation de dépenses, imposées par la continuation d'une guerre qui coûte à l'Angleterre \$25,000,000 par jour? Le chancelier de l'échiquier, M. McKenna, a exposé, dans un discours très lucide et très convaincant, l'ensemble des mesures requises à cette fin. Il a pu heureusement donner tout d'abord deux bonnes nouvelles à la Chambre. Le revenu de l'année a dépassé de \$160,000,000 les prévisions, et les dépenses sont restées de \$152,000,000 au-dessous des estimations. Malgré ces circonstances heureuses, le déficit de l'année a été de \$6,615,000,000 qu'il faut combler au moyen de l'emprunt. Les dépenses de la guerre pour l'année courante sont évaluées à \$5,750,000,000. Il faudra évidemment recourir encore au crédit, mais aussi s'efforcer d'accroître le revenu. Le chancelier de l'échiquier a conséquemment annoncé l'imposition de nouvelles taxes sur les lieux d'amusements, les billets de chemin de fer, les allumettes et

les eaux minérales, et l'augmentation des vieilles taxes, les taxes sur les énormes profits de guerre, le revenu, le sucre, le cacao, le café, les automobiles. De ces différentes sources, le chancelier estime pouvoir recueillir près de \$325,000,000, ce qui est presque le double de ce que plusieurs personnes avaient pensé pouvoir recueillir de cette manière.

Le chancelier prévoit qu'à la fin de 1916-1917, la dette nette, y compris les avances aux Alliés et aux Dominions, sera de \$13,200,000,000. Ce budget, le plus énorme de toute l'histoire financière des peuples, a été accueilli par l'opinion d'une façon surprenante. Les principales objections soulevées ont été contre les taxes sur les allumettes et les billets de chemin de fer. En somme, il y a eu peu de récriminations et beaucoup d'appréciations approbatives. Sir George Paish, directeur du *Statist* de Londres, écrit : "Le nouveau budget de M. McKenna est une oeuvre magnifique. Ce par quoi il est le plus recommandable, c'est qu'il suit le courant de l'opinion publique sans le devancer ou sans chercher à l'établir. Aussi d'un bout à l'autre de la Grande-Bretagne, il n'y a pas un murmure de dissentiment. Il rend également hommage à la stabilité financière du pays, pourvoyant dans la mesure du possible au paiement futur de la dette nationale. Cela prouve que, tant que nous emprunterons chez nous et non à l'étranger, la Grande-Bretagne pourra continuer la guerre indéfiniment, même si ses obligations dépassent les prévisions. "

* * *

Il y a sans doute quelque optimisme dans une telle expression d'opinion. Nous ne croyons pas qu'un seul pays puisse "indéfiniment" supporter les fardeaux et fournir l'effort que supportent et fournissent, en ce moment, la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne. Combien de temps cela va-t-il du-

rer? Rien ne peut faire prévoir un dénouement prochain. De temps à autre, des rumeurs de paix circulent. Mais ce ne sont que des rumeurs.

Récemment, un discours du chancelier allemand au Reichstag, a provoqué beaucoup de commentaires. Il y était question des conditions possibles de la paix. Mais ces conditions, possibles d'après M. de Bethmann-Holweg, ne le seraient guère, croyons-nous, du point de vue des Alliés. Après une revue des opérations sur les divers fronts, dans laquelle il a magnifié les succès remportés par l'Allemagne, le chancelier a parlé de la tentative d'affamer les empires du centre, la dénonçant énergiquement, tout en proclamant qu'elle a été vaine. Il a nié que son pays songe à attaquer les Etats-Unis, ou à envahir le Canada, ou à s'agrandir sur le continent américain. Un des points saillants de son discours a été celui où, au milieu d'un silence profond, il a abordé la question des nationalités et la manière dont elle devrait être résolue à la conclusion de la paix. Epris soudain d'un grand amour des faibles, des petits peuples et de leurs aspirations nationales, il a posé en protecteur des Polonais, des Lithuaniens, des Livoniens, des Belges et des Flamands. "Ni l'Allemagne, ni l'Autriche ne songeaient à toucher à la question polonaise, a-t-il dit. Mais maintenant, elles peuvent et doivent résoudre le problème. L'histoire n'admettra pas qu'après un pareil cataclysme les choses reviennent à leur état précédent." Toute cette partie du discours de M. de Bethmann-Holweg paraît d'une rare audace, quand on songe à ce qu'a été la politique prussienne de tout temps, et surtout durant les cinquante dernières années.

Le chancelier a parlé ensuite des conditions éventuelles de la paix. Celle que les Alliés placent au-dessus de toutes les autres ne peut même pas être discutée un instant. "Supposons, s'est-il écrit, que je suggère l'idée à M. Asquith de

venir s'asseoir avec moi à une table et d'examiner les possibilités de conclure la paix. M. Asquith commencera par réclamer la destruction définitive et complète de la puissance militaire prussienne. La conversation finirait avant d'être commencée. Il n'y a qu'une seule réponse à faire à ces conditions de paix, et cette réponse, c'est notre sabre qui la donnera. ”

Le premier ministre du kaiser a terminé par une sortie contre la Grande-Bretagne. “ L'Angleterre, a-t-il dit, cherche à détruire d'abord notre militarisme et ensuite notre politique économique. Il y a chez tous nos ennemis un désir brutal de destruction et d'anéantissement et un désir impie, dans une convoitise de domination, d'écraser une nation de soixante-dix millions d'âmes. ”

De telles paroles, et toutes celles du même genre que prodiguent le chancelier allemand et ses émules, depuis le commencement de la guerre, sont vraiment d'une intolérable impudence. Et nous sommes souvent surpris que des hommes intelligents, dans notre pays même, n'en perçoivent pas l'énormité. Est-ce donc à dire que l'audace fera toujours des dupes? Comment, ces Teutons avides de rapine et de carnage, osent poser en victimes! Ils osent imputer à leurs adversaires un désir brutal de destruction et d'anéantissement! Mais, voyons donc, s'imaginent-ils que le monde a perdu la mémoire et la faculté de percevoir les faits? Qui a voulu cette guerre épouvantable? Qui l'a préméditée? Qui l'a préparée de longue main, savamment, scientifiquement, infatigablement? Qui l'a déchaînée sur l'Europe? Et les destructeurs systématiques, où sont-ils? Qui a couvert de ruines la malheureuse Belgique? Qui a ravagé la Serbie? Qui a brûlé Louvain? Qui a bombardé la cathédrale de Reims? La “ convoitise de domination ”, mais l'univers entier l'atteste, c'est le crime de la Prusse! Et la preuve indélébile en est consignée à toutes les

pages de l'histoire contemporaine. Le vol du Hanovre, le vol des duchés danois de Sleswig-Holstein, la guerre contre l'Autriche en 1866, la guerre contre la France en 1870, l'annexion de l'Alsace-Lorraine, la politique de chantage et d'intimidation pratiquée à ciel ouvert depuis trente ans, tout cela a fait définitivement à la nation prussienne la physionomie d'une nation de proie, d'arrogance et de violence, dont le mot d'ordre est resté celui de la fameuse formule bismarckienne : la force prime le droit.

Le discours impudent de M. de Bethmann-Holweg a reçu une prompt réponse. Parlant, le 10 avril, devant les membres du comité parlementaire franco-anglais, à l'hôtel de Lancaster, le premier ministre du Royaume-Uni a signalé l'audace du chancelier allemand. " Dans les circonstances présentes, a-t-il dit, le cynisme pouvait difficilement être poussé plus loin. C'est l'Allemagne qui insiste pour donner, lors de la conclusion de la paix, " aux différentes races, la faculté d'évoluer librement dans la jouissance de leur langue et de leur individualité nationales ". Apparemment, ce principe, je suppose, devra être appliqué à la Pologne et à la Belgique conformément à la méthode prussienne. "

M. Asquith a rappelé que les Polonais ont déjà expérimenté les idées allemandes relativement à ce genre d'évolution libre. " La tentative de germaniser la Pologne, durant les vingt dernières années, a été à la fois l'opiniâtre dessein et l'échec colossal de la politique prussienne. Personne ne le sait mieux que le chancelier, car il en a été l'un des principaux instruments. Les grèves universelles des enfants polonais contre les tentatives faites pour leur imposer par la force l'usage de la langue allemande, les barbares corrections corporelles qu'on leur a infligées, l'arrestation et l'emprisonnement de leurs mères forment un sombre chapitre dans les annales de la culture allemande. C'est avec un tel bilan que le chancelier

verse des larmes sur la longue suppression de la race flamande! J'aimerais à savoir ce que la race flamande pense elle-même des perspectives que lui ouvre le chancelier. Il dit qu'après la guerre, il devra y avoir une nouvelle Belgique, qui ne sera pas une vassale franco-anglaise, mais qu'il devra s'établir une "collaboration de voisins" entre ce peuple et les Allemands, qui ont pillé ses villes, foulé aux pieds ses libertés et brûlé ses églises. "

M. Asquith a relevé dans les termes suivants l'allusion de M. de Bethmann-Holweg à sa dénonciation du militarisme allemand: " Le chancelier a faussé mes paroles pour leur donner un sens contraire à leur sens naturel et à mon intention. La Grande-Bretagne et la France sont entrées dans la guerre non pas pour étrangler l'Allemagne ou l'effacer de la carte d'Europe, ni pour détruire ou mutiler sa vie nationale, pas davantage pour l'entraver dans la liberté de ses efforts pacifiques, suivant les expressions du chancelier. Notre intention est d'établir, comme résultat de cette guerre, le principe que les problèmes internationaux seront traités au moyen de libres négociations, entre des nations libres, ayant égale autorité, et que leur solution ne sera plus entravée ou imposée par les dictées dominatrices d'un gouvernement dirigé par une caste militaire. Voilà ce que j'entends par la destruction de la domination militaire de la Prusse; rien de plus, rien de moins. "

²⁷⁷ Ce discours a provoqué beaucoup de commentaires. Certains journaux allemands ont affecté d'y voir une modification de l'attitude prise antérieurement par M. Asquith. Mais il est difficile d'adopter cette interprétation, vu que le premier ministre britannique a formellement déclaré qu'il s'en tenait, quant aux conditions d'une paix possible, à ses déclarations catégoriques du mois de novembre 1914.

* * *

On ne saurait parler de la paix éventuelle, sans qu'aussitôt la grande figure du Souverain-Pontife s'évoque devant soi. Récemment encore il a fait entendre sa voix et exprimé ses vœux ardents pour la cessation de cette terrible guerre. C'est dans une lettre au cardinal-vicaire, le cardinal Pompili, qu'il a de nouveau exprimé ses sentiments. Après avoir rappelé ses précédentes déclarations, il a constaté l'inanité de ses efforts jusqu'à présent du moins. Voici un passage de cette lettre émouvante :

“ Notre voix paternelle, malheureusement, n'a pas été écoutée jusqu'ici et la guerre se continue, furieuse, avec toutes ses horreurs. Néanmoins, monsieur le cardinal, nous ne pouvons pas et ne devons pas nous taire. Il n'est pas permis au père dont les fils se livrent à des combats acharnés de cesser de les avertir pour la seule raison qu'ils résistent à ses prières, à ses larmes, et vous savez, d'autre part, que si notre cri de paix répété n'a pas obtenu l'effet désiré, il a eu toute-fois un écho profond et est descendu comme un baume dans le coeur des peuples belligérants, bien plus, chez les peuples du monde entier, et y a suscité le vif et ardent désir de voir se résoudre le plus tôt possible le sanglant conflit actuel. Il ne nous est pas possible par conséquent de nous abstenir d'élever encore une fois la voix contre cette guerre qui nous apparaît comme un suicide de l'Europe civilisée. Nous ne devons négliger de suggérer et d'indiquer, quand les circonstances le permettent, aucun moyen qui puisse contribuer à atteindre ce but tant désiré. ”

Un de ces moyens, c'est la prière. Et le pape recommande aux catholiques, surtout à ceux des nations belligérantes, d'implorer le ciel, afin d'obtenir de la divine miséricorde la fin de l'épouvantable fléau.

Cette nouvelle manifestation pacifique du Saint-Père n'a pas été accueillie dans tous les milieux avec le respect et la déférence qu'elle mérite. Le correspondant romain du *Temps* l'a analysée de manière à en fausser notablement le sens. Et, dans le *Figaro* de Paris, M. Alfred Capus, membre de l'Académie française, lui a consacré un article où, après avoir bien voulu reconnaître que " Benoît XV donne à l'humanité de nobles conseils ", l'auteur termine ses commentaires trop tendancieux par cette phrase très peu juste: " Les exhortations nouvelles du Souverain-Pontife montrent une sorte de neutralité mystique laquelle, malgré le respect commandé par la noblesse de l'intention, n'est acceptable pour aucun Français. " N'en déplaise à M. Capus, les paroles du pape sont acceptables pour tout le monde, en particulier pour tous les bons Français. C'est ce que font observer, en ces termes excellents, les *Etudes* du 20 mars dernier: " La ligne de conduite exposée dans le message au cardinal Pompili s'explique et se justifie exactement. Selon la tradition constante de la papauté romaine, Benoît XV, ministre du Dieu de paix, proclame obstinément le principe salutaire du règlement des conflits internationaux par la voie de la médiation et de l'arbitrage. Il marque obstinément le désir ému et ardent de son coeur paternel de voir cesser bientôt l'épouvantable effusion du sang, de voir les péripéties de la guerre rendre enfin possibles les négociations d'une paix "fondée sur les règles de la justice", d'une paix "conforme à l'équité et au bien commun des nations", d'une paix "qui tienne compte, dans la mesure du juste et du possible, des aspirations des peuples", d'une paix enfin qui, ayant respecté les droits de chacun, "soit, par la suite, juste et durable". Sans doute, on pourra dire que les vraisemblances humaines ne permettent guère de prévoir pour un avenir prochain la satisfaction des vœux très légitimes et très nobles du Père commun des fidèles. Mais on ne

pourra sérieusement prétendre que le pape ne soit dans son rôle de pasteur et dans l'esprit de sa mission sacrée en agissant comme il agit, en parlant comme il parle. On ne pourra sérieusement prétendre que la paix conforme au droit, telle que la décrit Benoît XV, ne soit pas celle-là même que désirent loyalement tous les bons Français comme dénouement heureux et enviable de la grande guerre européenne. ”

Il nous semble que cette citation contient la meilleure et la plus juste appréciation des paroles du Souverain-Pontife.

* * *

Nous ne saurions terminer cette chronique sans signaler brièvement la crise diplomatique qui menace d'entraîner une rupture entre les Etats-Unis et l'Allemagne. En présence des attentats commis à répétition contre le droit des gens par les sous-marins allemands, attentats dont furent victimes, en ces derniers temps, des navires appartenant à presque toutes les nations neutres, le président de la république américaine a adressé au gouvernement du kaiser une note très catégorique. Après une revue de la situation intolérable faite aux voyageurs et au commerce des neutres, et des représentations antérieures des Etats-Unis, ce document conclut comme suit : “ A moins que le gouvernement impérial ne déclare immédiatement qu'il abandonne sa présente méthode de guerre sous-marine contre les vaisseaux porteurs de fret et de voyageurs, le gouvernement des Etats-Unis devra rompre toutes relations diplomatiques avec l'empire germanique. Le gouvernement ne tiendra une telle conduite qu'avec le plus grand regret, mais il y sera contraint dans l'intérêt de l'humanité et du droit des nations neutres. ”

Avant d'expédier cette note, le président l'avait annoncée au Congrès, dans une séance conjointe des deux Cham-

bres. L'Allemagne n'y a pas encore répondu. Si la réponse est négative, ce sera la rupture des relations diplomatiques. Mais l'état de guerre entre les deux pays ne s'ensuivra pas nécessairement. Ce sera toutefois une situation très grave et grosse de conséquences.

* * *

La session fédérale n'est pas encore terminée. Quelques questions importantes et épineuses restent à débattre, telles que la question bilingue, et celle des demandes nouvelles faites par les compagnies de chemins de fer du Canadien-Nord et du Grand-Tronc-Pacifique.

Dans la province de Québec, la Législature est dissoute et des élections générales vont avoir lieu le 22 mai.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 avril 1916.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

THE SOVEREIGN COUNCIL OF NEW FRANCE. A study in Canadian constitutional history. In-8, 274 pp., Prix: \$2.25. — New York, Columbia University. De la collection *Studies in History, Economics and Public law* (Volume 65, No 1), publiée par la Faculté des sciences politiques de l'Université Columbia. Par Raymond Du Bois Cahall, Ph. D.

Ce fut comme une révélation quand le gouvernement de Québec publiâ, de 1885 à 1891, six volumes des *Jugements et Délibérations du Conseil souverain*. C'en sera une autre que la lecture du volume ci-haut mentionné, la première étude d'ensemble que nous ayons sur le sujet.

Il est seulement regrettable qu'un pareil thème n'ait pas encore tenté les historiens de chez nous. Le volume actuel est dû à un Américain, apparemment Français d'origine. Il est à regretter aussi que M. Du Bois Cahall ne se soit pas départi, pour écrire un livre d'histoire, d'une partialité trop évidente à travers toute son oeuvre. Pourquoi ne peut-il parler d'un personnage ecclésiastique sans prêter à chacun de ses agissements des intentions de domination ou d'accaparement ? La saine notion de l'histoire condamnera toujours de pareils procédés.

A ces erreurs plus graves s'ajoutent quelques méprises de détail. L'auteur (pp. 56-57) semble prendre pour un nom de famille le titre de Père Custode attribué, par l'ordre des Franciscains, aux supérieurs de ses couvents. Il prétend qu'après 1730 le trajet en chaise de poste, de Québec à Montréal, se faisait en quatre heures et demie (p. 240, note 2). Ce doit être une exagération, pour le moins.

L'ordonnance de l'ouvrage ne semble pas très conforme non plus à l'idée que nous, Français, nous faisons de l'art de composer. Une première partie (ch. I-III) résume l'histoire du Conseil. La deuxième (ch. IV-VI) en explique l'organisation, la procédure et le rôle. Le chapitre septième et dernier forme une sorte de conclusion où l'on étudie les services rendus à la colonie par la plus importante de ses institutions politiques.

Tel quel, le livre a ce mérite d'abord d'attirer l'attention sur un fait de premier ordre dans l'histoire du régime français au Canada. Il est une

tentative de mise au point. Il s'essaie à déblayer une masse énorme de documents précieux. Ce sera un point de départ pour les historiens de l'avenir. On écartera certaines appréciations de l'auteur. Et, avec les mêmes données, on écrira un livre plus compact, plus fouillé.

Si cette publication allait inspirer au ministère l'idée de continuer l'impression des archives du Conseil, elle aurait rendu déjà un considérable service. Qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de publier les 64 volumes de *Jugements et Délibérations* qui attendent encore un éditeur? Ces documents, ajoutés à ceux que l'auteur signale à la fin de son ouvrage (pp. 271-274), constitueraient une bibliographie presque complète du sujet.

Il faudrait toutefois en confier la revision à un correcteur d'épreuves plus soigneux. Les fautes qui déparent surtout les textes d'ancien français contenus dans ce volume en rendent parfois la lecture inintelligible.

E. C.

* * *

NOS ALLIÉS DU CIEL, par le chanoine S. Coubé. In-12, Prix: 3 fr. —
P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

S'inspirant de la vision de Jeanne d'Arc, de Charlemagne et de Saint-Louis intercédant aux pieds du Sauveur pour leur patrie, l'auteur montre nos alliés du ciel, plus puissants que ceux de la terre, demandant au Christ et à Notre-Dame le triomphe de la justice et de notre cause.

Le caractère qu'il fait surtout ressortir dans les saints patrons de la France, c'est leur magnifique patriotisme. Il a relevé dans leur vie des traits peu connus qui prouvent à quel point ils ont aimé leur patrie ici-bas, et il montre, dans un brillant tableau historique, que leur patriotisme, manifesté par leurs bienfaits, a encore grandi au ciel. C'est là une oeuvre absolument neuve et originale qui n'avait encore tenté aucun historien. Ce n'est pas seulement une *Gallia christiana*, mais une *Gallia sancta*, la sainte France, qu'il fait revivre à travers vingt siècles de gloire.

* * *